

# REFONTE DU SITE INTERNET DU SMAT - DEVELOPPEMENT D'UNE PLATEFORME COLLABORATIVE



Année  
universitaire  
2016-2017

Rapport : Ingénierie Territoriale Internationale



AYRAULT - DURIF - EL ATTAT - LEGAREZ - MONTALDI - RINIERI - THOLLET -  
VERRONNEAU

Sous la tutelle de M. A. Hamdouch et M. J. Serrano



Commanditaire : Syndicat Mixte de l'Agglomération Tourangelle (SMAT)

Correspondant : M. F. Tallois

# Refonte du site internet du SMAT - développement d'une plateforme collaborative

**RAPPORT : INGENIERIE TERRITORIALE INTERNATIONALE**

## REMERCIEMENTS

Tout d'abord, nous tenons à remercier toutes les personnes qui nous ont épaulés dans la réalisation de ce projet :

Frédéric Tallois, chef de projet du Syndicat Mixte de l'Agglomération Tourangelle (SMAT), pour nous avoir fait confiance pour répondre à la commande et pour nous avoir accompagné et guidé tout au long de notre travail.

Abdel-Ilhah Hamdouch et José Serrano, nos professeurs encadrants, pour leurs nombreux conseils et l'œil avisé qu'ils ont porté sur notre travail à chaque étape de son avancement.

Les employés des collectivités disposant de plateformes collaboratives qui ont pris le temps de répondre à nos questions sur la gestion de celles-ci : Nadia Wolff pour "La Métropole, c'est vous !" (Grenoble Alpes Métropole), Sophie Guillain pour "Grand Paris des Bus, j'en Parle !" (Grand Paris) et Marion Urbain pour "Mulhouse, c'est vous !" (Ville de Mulhouse).

Les chargés de projets d'entreprises qui développent des plateformes collaboratives qui nous ont fourni des informations sur leurs compétences et leurs tarifs : Benjamin Hecht de *Carticpe* et Thibaut Dernoncourt de *Cap Collectif*.

## RESUME

L'émergence des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) crée une interconnexion permanente entre les usagers. Dans ce contexte naissent des outils incitant les citoyens à partager leurs idées, en particulier dans le cadre de l'aménagement du territoire. Nous parlons alors d'urbanisme collaboratif où chacun peut s'investir. Cette nouvelle façon d'édifier la ville avec ses habitants implique de redistribuer les rôles entre les pouvoirs publics et les citoyens. L'enjeu est d'intégrer les outils numériques dans les pratiques urbaines actuelles afin d'accroître la participation citoyenne.

Le récent élargissement du périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'Agglomération Tourangelle et l'émergence de Tours Métropole Val de Loire amènent le SMAT à envisager la révision du projet de territoire adopté en 2013. Conscient des avantages de la participation citoyenne dans l'élaboration d'un projet de territoire, le SMAT veut impliquer les citoyens dans la révision du SCoT.

Dans ce contexte, nous avons été chargés par le SMAT de réaliser un retour d'expérience dont l'objectif est de mettre en évidence les prérequis à intégrer dans le cahier des charges pour le développement du futur site internet du SCoT. Après une phase de recherche et d'analyse approfondie de sites Internet disposant d'une plateforme collaborative, nous avons construit trois scénarios évolutifs destinés à faire naître une culture de la participation dans la métropole tourangelle à travers le développement d'une plateforme collaborative en ligne.

## TABLE DES MATIERES

<b>REMERCIEMENTS</b> .....	<b>1</b>
<b>RESUME</b> .....	<b>2</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>4</b>
1. RAPPEL DU CAHIER DES CHARGES ET DEROULEMENT DE L'ATELIER .....	5
1.1. <i>Cahier des charges</i> .....	5
1.2. <i>Diagramme de Gantt</i> .....	5
1.3. <i>Méthodologie</i> .....	6
2. CONTEXTE REGLEMENTAIRE ET INSTITUTIONNEL .....	8
2.1. <i>Rôles et enjeux des NTIC</i> .....	8
2.2. <i>Réglementation</i> .....	8
2.3. <i>Définition des concepts</i> .....	12
3. ANALYSE DES SITES WEB DISPOSANT D'UNE PLATEFORME COLLABORATIVE .....	18
3.1. <i>Grille d'analyse, explication des critères</i> .....	18
3.2. <i>Caractéristiques et typologie</i> .....	20
3.3. <i>Exemples représentatifs</i> .....	22
3.4 <i>Mise en perspective du retour d'expérience</i> .....	28
4. SCENARIOS DE L'EVOLUTION DE LA PLATEFORME COLLABORATIVE DU SMAT.....	30
4.1. <i>État des lieux des sites du SCoT de l'agglomération tourangelle et de la ville de Tours</i> .....	30
4.2. <i>Scénario A : « Mieux connaître ton territoire »</i> .....	30
4.3 <i>Scénario B : « Faire des propositions »</i> .....	33
4.4 <i>Scénario C : « Construis ton territoire ! »</i> .....	37
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>43</b>
<b>WEBOGRAPHIE</b> .....	<b>44</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	<b>45</b>
<b>ANNEXES</b> .....	<b>46</b>

## INTRODUCTION

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme à l'échelle intercommunale. Il traduit les grandes orientations d'un projet d'aménagement et de développement durable. Depuis le 1er janvier 2017, le SCoT de l'Agglomération Tourangelle couvre un périmètre de 54 communes regroupées en trois Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) : la Métropole Tours Val de Loire et les communautés de communes Touraine Vallée de l'Indre et Touraine-Est Vallées. Il couvre une superficie d'environ 1 090 km<sup>2</sup> et compte 390 000 habitants (INSEE, 2014). Le Syndicat Mixte de l'Agglomération Tourangelle (SMAT) est en charge de l'élaboration et de la gestion du SCoT.

Le récent élargissement du périmètre du SCoT et l'émergence de Tours Métropole Val de Loire amènent le SMAT à envisager la révision de ce document. Conscient des avantages de la participation citoyenne dans l'élaboration d'un projet de territoire, le SMAT veut impliquer les citoyens dans cette révision. En effet, « les citoyens, qui vivent sur le territoire au quotidien, apportent une perception et une connaissance différente de celles des experts » (Centre d'écologie urbaine de Montréal, 2015). En intégrant les observations, les préoccupations et les aspirations des résidents, le SMAT veut mettre en place un projet qui répond aux besoins réels de la population.

Dans un contexte d'essor des moyens de communication numériques, la mise en place d'une plateforme collaborative en ligne, destinée à échanger avec la population et recueillir les avis des citoyens, est un moyen d'associer le public à l'aménagement du territoire. La difficulté consiste à intéresser les citoyens, leur faire comprendre que le SCoT va influencer leur vie quotidienne sur le long terme et les motiver à participer activement à cette nouvelle plateforme collaborative en partageant leur vision de l'évolution de leur territoire dans le futur.

## 1. Rappel du cahier des charges et déroulement de l'atelier

### 1.1. Cahier des charges

Afin de réaliser ce projet, nous avons été chargés de réaliser un retour d'expérience afin de permettre aux élus de définir les prérequis à intégrer dans le cahier des charges pour le développement du futur site internet du SCoT.

Pour cela, la première étape consiste à recenser les sites disposant d'un espace collaboratif. Ensuite, il s'agit d'analyser ces sites selon plusieurs critères définis au préalable, destinés à évaluer la qualité, les limites et l'efficacité des espaces collaboratifs. Enfin, il faudra mettre en évidence les prérequis à intégrer dans le cahier des charges.

### 1.2. Diagramme de Gantt

Afin de mener à bien notre projet, il nous a fallu établir un diagramme de Gantt appuyé sur notre méthode de travail au cours du projet.

Sur ce rétro-planning, nous avons décidé de partager nos tâches suivant deux phases distinctes. La première marque le début du projet (25 janvier 2017) et se clôture par la remise du premier livrable (02 mars 2017). Cette étape comprend la familiarisation avec le sujet ainsi que l'analyse des critères nous permettant par la suite de déduire les prérequis nécessaires pour le cahier des charges du second livrable.

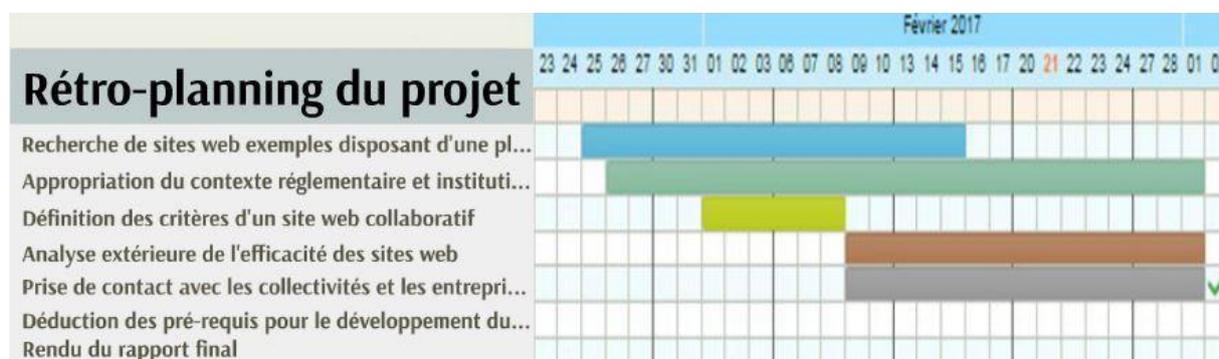


FIGURE 1 - PREMIERE PHASE DU PROJET SELON UN DIAGRAMME DE GANTT (REALISATION PERSONNELLE)



FIGURE 2 - SECONDE PHASE DU PROJET SELON UN DIAGRAMME DE GANTT (REALISATION PERSONNELLE)

Comme nous pouvons le noter sur ce rétro-planning, durant trois semaines, nous avons exploré différents sites web disposant d'une plateforme collaborative pour comprendre et nous approprier le sujet. Nos recherches ont abouti à la définition des critères nécessaires pour qu'un site web soit caractérisé de participatif. Par ailleurs, cette étape a permis de poser le contexte réglementaire, institutionnel de ce projet et les enjeux qui en découlent. Ensuite, nous avons analysé l'efficacité des sites web tout en prenant contact avec les collectivités et entreprises développant les sites étudiés. Ainsi, nous avons déduits quels étaient les éléments à prendre en compte et à mettre en place afin de construire une plateforme collaborative. Enfin, à partir de ces conclusions, nous avons édifié trois scénarios progressifs qui permettront au site du SMAT de l'agglomération tourangelle de faire participer les citoyens à la révision du SCoT. L'intérêt de notre démarche est qu'elle peut ensuite être transposable pour tous les documents d'urbanisme et projets en général.

### 1.3. Méthodologie

Afin de répondre de façon claire et organisée à la demande du SMAT, nous avons mis en place une méthodologie qui nous a servi de fil conducteur durant toute la durée de notre atelier. En effet, celle-ci nous a permis de synchroniser les membres du groupe à chaque étape de notre analyse de sites web collaboratifs.

Les principales étapes de cette méthodologie sont les suivantes :

- **Appropriation du cahier des charges** : afin de cerner au mieux les attentes du SMAT.
- **Recherche de sites web disposant d'une plateforme collaborative** : dans un premier temps, nous avons recherché des exemples de sites web collaboratifs au niveau national ou international, dans le domaine public ou privé, afin d'avoir une vision large de ce qui existait en matière de concertation en ligne.
- **Explicitation du concept de plateforme collaborative** : nos recherches nous ont ainsi permis d'appréhender et d'expliciter le concept de plateforme collaborative.
- **Prise en compte du contexte réglementaire et institutionnel** : pour nous approprier davantage le thème, nous nous sommes ensuite intéressés aux rôles et enjeux des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) ainsi qu'à la place réglementaire de la concertation dans le développement territorial.
- **Définition des critères d'un site web collaboratif** : sur la base de nos recherches sur la théorie et la pratique en matière de participation dans le domaine de l'aménagement du territoire, nous avons mis en évidence des critères nous permettant de trier les sites web collaboratifs selon leur degré de collaboration et leur interactivité.
- **Analyse de l'efficacité des sites web collaboratifs** : nous avons ensuite analysé l'efficacité des sites web collaboratifs d'un point de vue extérieur et selon les critères précédemment déterminés. Lors de cette étape, nous avons construit une grille d'analyse.

- **Prise de contact avec les collectivités disposant de sites web collaboratifs et les entreprises qui les développent** : afin d'aller plus loin dans l'analyse de ces sites web, nous avons pris contact avec des collectivités et des entreprises ayant de l'expérience dans le domaine de la participation en ligne (*Cf Annexes 12 et 13*).
- **Déduction des prérequis à intégrer dans le développement du site web du SMAT** : nous avons déduit de nos recherches et analyses les prérequis à intégrer dans le cahier des charges du développement du futur site web collaboratif du SMAT afin de mobiliser au mieux les citoyens.
- **Scénarisation de l'évolution de la plateforme collaborative** : enfin, nous avons construit trois scénarios évolutifs destinés à faire naître une culture de la participation dans la métropole tourangelle à travers le développement d'une plateforme collaborative.

## 2. Contexte réglementaire et institutionnel

### 2.1. Rôles et enjeux des NTIC

L'émergence des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC), en particulier d'Internet, change totalement la manière dont nous édifions la ville, notamment dans la mise en place de La Ville Numérique ou des *Smart Cities*. C'est dans ce contexte d'interconnexion que l'on observe la naissance d'un urbanisme dit collaboratif. En d'autres termes, des outils sont créés afin d'inciter les citoyens à partager leurs idées en particulier dans le cadre de l'aménagement du territoire. Ces outils, applications ou sites web deviennent des lieux de formulation de l'opinion publique<sup>1</sup> permettant de construire la ville avec les habitants. Ainsi, l'expression publique se démocratise et l'espace public prend de nouvelles formes d'expressions et d'échanges.

Face à ce constat, l'enjeu principal de la participation citoyenne réside dans la redistribution des rôles démocratiques entre les pouvoirs publics et les citoyens. En effet, le processus de démocratie numérique amène à clarifier la cohérence des politiques publiques en matière d'aménagement du territoire dans la validation d'une décision prise "en toute connaissance de cause".

La participation des citoyens en ligne se fait avec des notions d'expressions variées : différents niveaux de langage, de tons et de subjectivité<sup>2</sup>. De la même manière, les modes de dialogues sont très différents (commentaire, « like », appel à projet, boîte à idée, questionnaire). Chaque citoyen peut participer selon un degré d'investissement qui lui est propre, tout en croisant son point de vue à celui des autres, puisque les désaccords et avis critiques ne sont pas écartés. Le développement de la participation à la vie politique et sociale prend elle-même plusieurs formes, allant de la simple information, jusqu'à la co-construction, en passant par le débat en ligne et la codécision, ce que nous détaillerons plus amplement dans la partie 2.3. Ainsi, les nouvelles technologies supportent voire amplifient la participation aux débats publics. Par ailleurs, cet usage des NTIC permet tout simplement de renforcer la solidarité et la cohésion sociale puisque les habitants décident et dessinent le futur de leur ville ensembles.

*=> Nous pouvons donc nous demander comment intégrer les outils numériques dans le chaînage décisionnel actuel afin d'accroître la participation citoyenne ?*

### 2.2. Réglementation

À travers la lecture des différents textes de loi, on s'aperçoit que la notion de concertation est assez vague et qu'elle se rattache souvent à celle de consultation des habitants. Sur le plan des sciences administratives ou de la sociologie, ce phénomène de la concertation est à rapprocher d'un modèle d'administration participatif, dans lequel l'administration doit, pour agir, disposer de moyens d'observation sur la société qui lui permettent d'apprécier les implications notamment sociales de ses

---

<sup>1</sup> Source : "L'urbanisme collaboratif, expérience et contexte". Nancy Ottaviano. 2013

<sup>2</sup> Source : "Les outils numériques au service d'une participation citoyenne et démocratique augmentée". Périne Brotcorne. 2012

décisions. Le système de gouvernance d'un territoire a besoin d'intermédiaires avec la société, à la fois pour expliquer sa stratégie, la faire partager, et pour s'informer des préférences et des rejets que peut exprimer la société. Le système de concertation permet d'enrichir le processus de prise de décisions. La véritable concertation serait une administration concertée, une association des intéressés tout au long du processus décisionnel, de l'élaboration jusqu'à la décision et de sa mise en œuvre.

Il existe plusieurs modes de participation du public dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement :

- L'enquête publique, qui est une procédure ancienne consacrée en droit français en tant que procédure de droit commun, à laquelle sont soumises notamment les SCoT et les PLUi. Cette procédure relève davantage de l'information du public que de sa participation, étant donné qu'elle intervient une fois le projet arrêté et les consultations réalisées, à *posteriori* de l'élaboration du projet;
- La mise à disposition du public, procédure plus souple que l'enquête publique, afin d'être davantage en phase avec l'exigence du territoire de participation du public à un stade précoce du processus décisionnel, des procédures de concertation en amont, c'est-à-dire avant l'enquête publique, ont été progressivement mises en place ;
- La concertation préalable comme le stipule l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme : « Font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées :
  1. L'élaboration ou la révision du schéma de cohérence territoriale ou du plan local d'urbanisme ;
  2. La création d'une zone d'aménagement concerté ;
  3. Les projets et opérations d'aménagement ou de construction ayant pour effet de modifier de façon substantielle le cadre de vie, notamment ceux susceptibles d'affecter l'environnement, au sens de l'article L. 122-1 du code de l'environnement, ou l'activité économique, dont la liste est arrêtée par décret en Conseil d'Etat ;
  4. Les projets de renouvellement urbain. »<sup>3</sup>
- 

Il existe donc plusieurs formules de consultation dans le système administratif français. L'administration est tenue préalablement à la prise de décisions de consulter un organisme, des associations ou des usagers. Le système de la consultation repose sur l'émission d'un avis qui ne lie pas systématiquement sur le plan juridique et donc ne contraint pas forcément l'administration, mais peut attirer son attention sur une fragilité ou un dysfonctionnement à corriger avant la finalisation de la décision. La concertation, c'est plus qu'une consultation, c'est une discussion entre l'administration et les intéressés sur un pied d'égalité, c'est la recherche d'un compromis.

Par le passé, on a pu constater que cette notion de concertation s'opposait au système politique représentatif français issu de la Révolution Française. En effet, celle-ci a voulu supprimer tout

---

<sup>3</sup> Code de l'urbanisme, Legifrance

le système des organisations professionnelles, les « corps intermédiaires », qui existait sous l'ancien régime pour ne reconnaître que le citoyen. Un des axes fondateurs de la Révolution Française, qui constitue notre système politique, était de ne rien mettre entre le citoyen électeur et ses élus qui disposent d'un mandat représentatif, et donc ne sont tenus par aucun engagement. La concertation s'est imposée progressivement pour atténuer en quelque sorte les effets du système représentatif, ce vide qui avait été proclamé et décidé par la loi Le Chapelier votée sous la Révolution (1791) pour supprimer toutes les corporations. Il a fallu attendre plus d'un siècle pour que progressivement ce système participatif se remette en place, sous une forme très institutionnalisée durant le XXe siècle, et puis aujourd'hui, avec une multiplication des formes de participation et de concertation à travers différents textes de loi.

L'instauration du débat public, procédure mise en place par la loi du 2 Février 1995 relative à la protection de l'environnement, dite loi Barnier, pour tous projets ayant une incidence sur l'environnement ou sur l'aménagement du territoire prévus à l'article L.121-8 du code de l'environnement, qui s'est notamment traduit par la création d'une Commission nationale du débat public. Il y a ensuite la loi Voynet de Juin 1999 qui est une loi d'orientation sur l'aménagement du territoire et le développement durable du territoire. Elle vient en modification de la loi Pasqua du 4 Février 1995, qui avait renforcé la concertation aux niveaux national, régional et local avec la création de Conseil national d'aménagement, et de conférences sur le développement du territoire. Ces différents textes de lois prévoyaient l'association des citoyens à l'élaboration et la mise en œuvre de cette politique d'aménagement du territoire et à son évaluation. C'est un des aspects que l'on peut retenir, dans le cadre de la concertation aujourd'hui : il ne s'agit pas seulement d'élaboration, de mise en œuvre, mais aussi d'évaluation des projets qui en découlent. Les conseils de développement mis en place au niveau des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) n'ont pas encore cette prérogative sur l'évaluation.

La loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) du 13 décembre 2000, n'a pas créé de nouveaux instruments de concertation ou de consultation, mais elle a généralisé les procédures existantes : les enquêtes publiques et la concertation sur les documents d'urbanisme. Par ailleurs, elle a élargi les possibilités de concertation avec les systèmes de consultation (à leur demande<sup>4</sup>) des associations locales d'usagers en plus de celles de protection de l'environnement notamment lors de l'élaboration des documents d'urbanisme que sont aujourd'hui les SCoT (Schémas de Cohérence Territoriale), et les PLU (Plans Locaux d'Urbanisme). L'intérêt de ce dispositif, sur le plan juridique, réside dans le fait que ces mécanismes de concertation n'ont pas été créés par cette même loi SRU, mais existaient depuis 1965 dans le code de l'urbanisme. C'est l'esprit de l'ancien article L300-2 du code de l'urbanisme, qui prévoyait une obligation de concertation pendant toute la durée du projet mais dans un nombre limité de cas liés à la modification ou à la révision du Pos ou encore lors de la création d'une zone d'aménagement concerté.

---

<sup>4</sup> Cf article L132-12 du code de l'urbanisme

L'article 25 de la loi SRU étend cette obligation de concertation à toute élaboration ou révision du SCoT ou du PLU. Cette disposition peut être sanctionnée par le juge administratif, il y a donc une plus grande effectivité de cette obligation sur le plan juridique. Ce dispositif de concertation dans le domaine de l'urbanisme est assez libéral au sens où il ne fixe pas les modalités de concertation à respecter mais donne le pouvoir à l'organe représentatif s'agissant d'une commune, d'une intercommunalité ou d'un syndicat en tant qu'établissement public, de fixer lui-même ses modalités de concertation. La loi énonce seulement qu'il doit y avoir une concertation, qu'il faut en fixer les modalités, et enfin que l'organe représentatif doit délibérer sur son bilan pour arrêter le dossier du projet concerné. Cela reste la forme de concertation la plus aboutie actuellement, et pourtant ce n'est pas encore véritablement un partage de la prise de décision entre l'administration et les personnes ou les intérêts concernés par le projet<sup>5</sup>. Une grande liberté est laissée au maître d'ouvrage sur l'organisation de la concertation : certains peuvent jouer le jeu, multiplier les réunions publiques, les débats, les expositions, les présentations de projets, d'autres feront, au regard de la jurisprudence, le strict minimum sachant que le Conseil d'État ne s'imisce pas sur le contrôle des formes (durée de la concertation, personnes associées).

La loi sur la démocratie de proximité du 17 Février 2002, se positionne sur un approfondissement de la démocratie locale par le développement de la démocratie participative avec notamment la mise en place obligatoire de conseil de quartier pour les communes de plus de 80 000 habitants. Ces conseils de quartier peuvent être consultés par le maire et peuvent faire des propositions sur toute question concernant le quartier ou la ville. Ils peuvent être également associés à l'élaboration, la mise en œuvre, l'évaluation des actions portant sur le quartier ; ils peuvent donc se positionner comme les premiers interlocuteurs entre les citoyens et les autorités dans le cadre d'une concertation, cela donne aux habitants la possibilité d'intervenir sur les modalités de rénovation, de revalorisation de leur ville.

Dans le cadre de projets d'aménagement, la concertation préalable facultative est prévue par l'article 170 de la loi ALUR du 24 Mars 2014, cette mesure a pour objectif de permettre le développement de la concertation en amont pour les projets soumis à permis de construire ou à permis d'aménager dans les territoires couverts par un document d'urbanisme comme le SCoT ou le PLU. Elle a pour ambition de contribuer à prévenir le contentieux en aval. En effet, cela peut permettre au public de formuler ses observations ou propositions, avant le dépôt du permis, ce qui contribuera par la suite à une amélioration de la qualité du projet et donc renforcer son acceptabilité. L'article 170 fixe un cadre avec les conditions minimales de mise en œuvre de la concertation préalable. Cet encadrement permet d'une part, de présenter toutes les garanties du point de vue de la participation du public et ainsi de tenir compte de la suppression de l'enquête publique, d'autre part, de rendre effective la possibilité d'adapter, avant le dépôt de la demande de permis, le projet aux vues des propositions et observations du public. La concertation est à l'initiative de l'autorité compétente ou du maître d'ouvrage. Les objectifs et modalités de la concertation sont également précisés par l'autorité compétente.

---

<sup>5</sup> D'après le Ministère du logement et de l'égalité des territoires, site du gouvernement

A l'issue de la mise à disposition du public, l'autorité compétente pour statuer sur la demande de permis, établit le bilan de la concertation préalable. Cette précision protectrice en matière de participation du public, qui tient compte de la suppression, pour les projets soumis à étude d'impact, de l'enquête publique, sera apportée par voie réglementaire. Dans le cadre de la révision d'un SCoT ou d'un PLUi, il n'est pas possible d'arrêter le projet sans avoir établi le bilan de la concertation. En effet, c'est une pièce essentielle car elle doit être obligatoirement jointe au dossier d'enquête publique, dans le cas inverse, cela peut entraîner la nullité de la procédure.

L'autorité compétente pour statuer sur la demande de permis ou de révision transmet le bilan de la concertation au maître d'ouvrage, afin qu'il le prenne en considération et tienne compte, le cas échéant, des observations ou propositions du public. Il sera précisé par voie réglementaire que cette transmission s'opère dans un délai déterminé à compter de la clôture de la mise à disposition.

**Réglementation concernant la concertation appliquée aux projets urbains :**

L'article L.300-2 du Code de l'urbanisme modifié prévoit que le bilan de la concertation est joint à la demande de permis ou de révision. Les services instructeurs ADS (Application du Droit des Sols) n'ont pas à contrôler que le projet est strictement conforme au projet initial, ou tient compte du bilan de la concertation, mais vérifient que la formalité est remplie. À défaut, la demande de permis ou de révision doit être considérée comme incomplète. Autrement dit, les services vérifient que la pièce du bilan de la concertation est jointe à la demande de permis ou de révision.

Les services ADS s'assurent toutefois qu'il n'existe pas de discordance manifeste entre le projet ayant fait l'objet de la concertation, le cas échéant modifié pour tenir compte des observations du public, et celui faisant l'objet du dépôt de la demande de permis ou de révision.

### 2.3. Définition des concepts

Afin de mener à bien notre projet de mise en place d'une plateforme collaborative, il nous a fallu tout d'abord définir quelques concepts en rapport avec la participation citoyenne dans la prise de décisions de projets urbains. Précisons que ces concepts sont souvent considérés comme des synonymes selon les dictionnaires, mais ont des significations différentes dans le cadre de projets urbains. Voici la présentation de certains et leurs définitions :

## CONSULTATION

Dans le code de l'urbanisme, la consultation n'intervient que si une population avertie telle que les associations d'usagers en font la demande explicite. Il s'agit alors de donner la possibilité à la population de laisser un avis sur le processus de décision. La consultation peut prendre forme sous plusieurs dispositifs dans un cadre légal. Nous retrouvons :

- Les enquêtes publiques dans lesquelles on recueille les avis des populations par le biais de documents expliquant les projets du territoire. Ce dispositif est celui qui rencontre le moins de succès auprès des citoyens.
- Les débats publics se présentent sous forme de diffusion d'informations sur les projets en cours. Ils peuvent également donner lieu à des réunions publiques.
- Les réunions publiques sont des méthodes de diffusion ou exposés d'informations en direct auprès de la population. Celles-ci servent à recueillir les avis de chacun et éventuellement un échange d'opinions.
- Les conseils citoyens sont des assemblées formées de membres de la société civile. Ces membres ont un avis mûri sur les projets et sont beaucoup mieux informés. Toutefois, cette méthode de consultation souffre d'un manque de représentativité dans certains cas.
- Les conseils de quartier sont des instances d'information et de consultation. Il s'agit de plateformes mises en place afin de créer un échange et un dialogue entre les personnes intéressées par le devenir de leur quartier ainsi que les élus.

## CONCERTATION

Il s'agit de recueillir les avis des citoyens afin d'élaborer, par la suite, une décision prenant en compte le point de vue de toutes les parties concernées par les projets de leur territoire.

Nous pouvons citer comme exemple de concertation publique, la Démocratie Permanente en région Centre-Val de Loire qui se présente comme une année dédiée aux concertations dans la région Centre-Val de Loire. Celle-ci permet de débattre, faire des propositions sur des sujets concernant la vie quotidienne. Cette Démocratie Permanente permet de donner la voix à la population afin d'essayer d'améliorer de vivre de chacun en prenant en compte l'avis de tous dans les décisions publiques. Cette procédure de plus en plus utilisée s'inscrit dans une tradition démocratique.

La concertation peut prendre plusieurs formes :

- Affichage d'une publication, d'un avis
- Ouverture d'un registre destiné à recueillir les avis

- Diffusion de bulletins auprès de tous les habitants
- Exposition itinérante donnant lieu à un débat public dans tous les lieux où elle est présentée
- Création d'une plateforme collaborative de plus en plus utilisée par les métropoles ou encore la procédure mise en place relative à la Loi Barnier (Protection de l'Environnement), pour les projets d'aménagements ou d'équipements (création d'autoroutes, de lignes ferroviaires,...) ayant une incidence sur l'environnement ou sur l'aménagement du territoire.

## **PARTICIPATION**

La participation est un processus permettant aux citoyens de faire partie de l'élaboration, la révision, la modification et à la conception dans le domaine de l'urbanisme et l'aménagement.

La participation peut se présenter sous différentes formes :

- Enquête publique
- Concertation : participation effectuée en amont du projet, durant la phase d'élaboration du document jusqu'à son arrêt.
- Référendums locaux
- Commission Nationale du Débat Public

## **COLLABORATION / CO-CONSTRUCTION**

D'après *Actualités, Pratiques Professionnelles*, le préfixe CO- est issu du latin *cum* qui signifie "avec, ensemble" et construction qui, hors domaine du bâtiment, est "l'action qui permet de composer, d'élaborer un ensemble et d'en agencer les divers éléments". D'après le point de vue de la représentativité des entreprises, le MEDEF définit le concept de la co-construction comme le transfert du processus de décision par le dirigeant à un groupe de travail, dont les objectifs et le cadre ont été préalablement déterminés. En effet, afin que le professionnel (avec des compétences en urbanisme par exemple) puisse décider de l'avenir urbain, il a besoin de l'aide de l'usager. Tous deux ne peuvent pas être à l'unisson, mais de leur rencontre, du débat entre leurs deux perceptions naîtra un projet commun. Cette étape permet de se mettre d'accord sur des objectifs et des moyens à investir pour les atteindre.

La Co-construction prend forme dans la mise en place de conseils dans un quartier "sur la base d'un diagnostic des pratiques et des initiatives participatives". Ce conseil est composé d'une part, d'habitants tirés au sort dans le respect de la parité et d'autre part, de représentants des associations et d'acteurs locaux. Il est associé à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation du projet, et exerce son action en toute indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics. Le conseil citoyen peut faire

appel à des personnalités extérieures en raison de leur expertise dans les domaines relevant de leur compétence<sup>6</sup>.

- **International Association for Public Participation (IAP2)**

L'IAP2 est une association internationale leader dans le domaine de la participation citoyenne. Créée en 1990, elle comptait 1 050 membres de 26 nationalités différentes en 2007. Elle fournit des formations complètes sur les outils et les compétences nécessaires à une participation efficace. Selon l'IAP2, nous distinguons cinq principaux niveaux de participation classés en fonction de l'importance de l'implication des citoyens. Parmi ces niveaux, nous retrouvons deux des concepts présentés précédemment ("Consulter" et "Collaborer").

- **Informier** : Transmettre les décisions prises aux citoyens durant le processus de décisions de projet.
- **Consulter** : Inviter les citoyens à donner leur avis afin de proposer des idées relatives à la décision à prendre.
- **Impliquer** : Les preneurs de décisions sont tenus de prendre en compte les idées et les propositions des parties prenantes.
- **Collaborer** : Les citoyens participent activement au processus de décision dans son ensemble. Ils sont également reconnus comme acteurs dans le processus. On peut parler de collaboration planifiée, lorsqu'il s'agit d'initiatives lancées par un service et que la portée de la collaboration avec les différentes parties prenantes est limitée. On peut aussi parler collaboration non planifiée lorsqu'elle concerne des initiatives lancées par des parties prenantes externes.
- **Autonomiser** : Le processus de décision est guidé par les initiateurs. Les décisions sont prises par l'ensemble des citoyens participants à la prise de décisions.

Dans le domaine de l'urbanisme, on trouve un concept supplémentaire dans le procédé de participation des citoyens lors des décisions. Il s'agit de :

- **Convaincre** : Il s'agit d'un processus visant à amener quelqu'un à reconnaître quelque chose comme vrai ou nécessaire. Dans notre cas, cela sert à montrer aux habitants que le SCoT est bien utile dans leur quotidien et dans l'avenir de leur territoire mais également que les plateformes collaboratives servent à transmettre leurs avis aux spécialistes et à se faire entendre.

---

<sup>6</sup> Loi Lamy, 2014

Nous pouvons donc représenter tous ces termes selon le schéma suivant qui met en lien le degré d'implication des citoyens en fonction du suivi chronologique d'un projet quelconque visant à faire participer la population dans son processus de décisions.

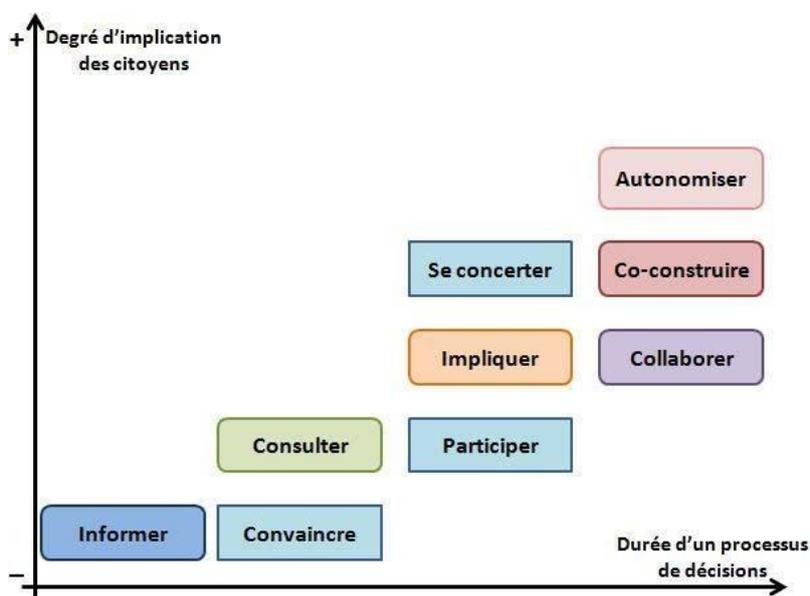


FIGURE 3 - SCHEMA REPRESENTATIF DU DEGRE D'IMPLICATION CITOYENNE EN FONCTION DE LA DUREE D'UN PROCESSUS DE DECISION (SOURCE : REALISATION PERSONNELLE ATELIER DAE4 - MARS 2017)

Plus le degré d'implication est élevé, plus on tend vers des processus de prise de décisions longs dans le temps.

- **Centre d'étude d'écologie urbaine de Montréal**

D'après l'étude du centre d'écologie urbaine de Montréal, intitulé *L'urbanisme participatif : Aménager la ville pour et avec ses citoyens* (2015), nous avons retrouvé quelques concepts-clés dans le processus de décisions visant à une démarche co-constructive. Cette étude présente les niveaux de participation citoyenne pour arriver à un urbanisme et une planification où les citoyens participent à toutes les phases de processus de décisions des différents projets urbains.



FIGURE 4 - ECHELLE DE LA PARTICIPATION (SOURCE : CENTRE D'ETUDE D'ÉCOLOGIE URBAINE DE MONTREAL)

Cette différenciation des niveaux de participation n'implique certes pas directement la participation sur Internet, elle reste toutefois intéressante à nos yeux car elle décline des buts que la participation citoyenne cherche à atteindre que la participation soit directe (réunions) ou via une plateforme en ligne.

D'après ces deux approches étudiées, nous pouvons désormais dégager les sites qui ont tendance à être **simplement informatifs** de ceux qui entreprennent une véritable **démarche d'engagement et de participation** des citoyens à l'élaboration des projets urbains. (Cf. Sous-partie 3.2. Caractéristiques et typologie)

## 3. Analyse des sites web disposant d'une plateforme collaborative

### 3.1. Grille d'analyse, explication des critères

Après nous être intéressés au contexte réglementaire et bibliographique de la participation citoyenne, nous avons recherché des exemples de sites web disposant d'une plateforme collaborative en ligne. Nous avons ensuite cherché à analyser l'efficacité de ces sites en nous basant sur une grille d'analyse que nous avons élaborée ensemble, s'attachant à évaluer les caractéristiques suivantes :

#### GENERALITES

- Nature de l'institution : indiquer le type des structures étudiées (agglomération, collectivité, métropole, villes internationales ou entreprises privées) en indiquant le nom exact à chaque fois.
- Nature du site : il s'agit là de dire si le site de l'institution traitée est privé ou parapublic ou public.

#### FORME

- Type d'accès : déterminer s'il s'agit d'un accès limité ou libre quant à l'identification requise afin de donner son avis.
- Facilité d'accès : évaluer la méthode d'accès à l'espace collaboratif. Dire si "OUI" ou "NON" ou "Moyennement", le visiteur peut accéder au site facilement.
- Objet du site : il s'agit de dire ce que le site présente : les projets à venir, une discussion sur l'aménagement ou encore un produit.
- Public ciblé : indiquer le public ciblé : « grand public » ou « public spécialisé ».
- Ratio texte/image : déterminer l'importance des images par rapport aux textes, mais également la présentation du site avec les couleurs, dessins, photographies, schémas, vidéos, cartes présents.
- Ergonomie : règle des 3 clics – Il faut compter le nombre de clics nécessaires afin d'arriver à l'information voulue ou encore la zone de commentaires afin de donner son avis. Si le nombre de clics est supérieur à 3, cela risquerait de décourager le visiteur ou éliminer une catégorie de personnes ne maîtrisant pas les outils informatiques.

#### FOND

- Pertinence des avis : Il faut voir si les avis (si accessibles) sont filtrés ou libres et donc voir leurs pertinences.

- Formes de collaboration : forme libre ou dirigée. Autrement dit, trouver si l'on peut laisser un commentaire librement ou encore répondre à un questionnaire dirigé.
- Collaboration : expliquer si la collaboration dans le site se fait virtuellement ou s'il existe des rencontres réelles pour participer ou encore s'il existe les deux.
- Originalité/Idées remarquables dans le site : collecter toutes les idées originales et remarquables que l'on peut trouver dans chacun des sites visités.
- Difficultés/Limites : Déterminer les limites retrouvées dans les sites afin de mettre de côté toute initiative à ne pas suivre/éviter pour faire un espace collaboratif agréable pour les visiteurs et facile d'emploi.

A partir des différentes catégories de notre grille d'analyse, nous avons pu établir différents critères sur lesquels nous nous sommes appuyés afin d'attribuer une typologie aux différents sites analysés :

- Critère 1 : Facilité d'accès aux informations
- Critère 2 : Pédagogie vis-à-vis du processus de participation citoyenne
- Critère 3 : Possibilité de laisser un avis, une idée sur un document d'urbanisme ou un outil de planification. *Exemple : SCoT*
- Critère 4 : Interaction entre les internautes. *Exemple : Commentaires interposés*
- Critère 5 : Transition vers une participation citoyenne "réelle". *Exemples : Ateliers de co-construction, débats publics*
- Critère 6 : Collaboration interactive et dynamique. *Exemple : Possibilité de spatialiser ses idées*
- Critère 7 : Prise en compte des avis dans le processus de décision. *Exemple : Budget participatif*
- Critère 8 : Conception finale et mise en œuvre collective des projets

### 3.2. Caractéristiques et typologie

À travers nos différents critères nous avons établi une typologie basée sur le degré de collaboration et divisée en cinq catégories ou types distincts.

TABLEAU 1 : TABLEAU RASSEMBLANT LES DIFFERENTES TYPOLOGIES DES SITES ANALYSE (REALISATION PERSONNELLE)

N° du type	Intitulé de la typologie	Description de la typologie
<p><b>TYPE 1</b></p> <p><u>Regroupe les critères 1 et 2</u></p>	<p>Site d'agglomération à but non participatif</p> <p>Information pour les internautes et pédagogie</p>	<p>Le site internet présente l'agglomération ou la commune. On y trouve des informations concernant les démarches administratives, les dates des réunions publiques...</p> <p>Le site internet a un but purement informatif, c'est-à-dire sans aucune démarche participative. En effet, la seule communication possible reste l'onglet "contacts" dans ces sites, où il est possible de contacter des élus pour des rendez-vous.</p> <p>En revanche, on pourra qualifier de (1+) un site dont la pédagogie vis-à-vis des projets urbains est présente et très claire.</p>
<p><b>TYPE 2</b></p> <p><u>Regroupe les critères 3 et 4</u></p>	<p>Contribution des citoyens</p>	<p>Le site permet d'avoir accès à une plateforme où les internautes peuvent laisser un avis sur des thématiques plus ou moins diversifiées. Le fait que l'on puisse soutenir les avis des internautes en les "likant" est un plus. Il s'agit d'un bon outil au service des citoyens afin de désigner les projets/idées qui plaisent le plus.</p>

<p><b>TYPE 3</b></p> <p><u>Regroupe les critères 5 et 6</u></p>	<p>Collaboration interactive</p>	<p>Comme le suggère la bibliographie, le degré n°3 caractérise les sites dotés d'une plateforme de consultation et de collaboration. Effectivement, ces sites permettent de laisser un avis sur les projets en cours ou bien de faire part d'idées nouvelles (boîtes à idées). En plus de cette concertation virtuelle, les communes organisent également des groupes de discussions thématiques.</p> <p>D'autre part, on retrouve sur ces sites la présence d'outils virtuels permettant de spatialiser les idées ou projets émis par les internautes. Prenons, par exemple le cas de <i>Carticipe</i> qui est une cartographie interactive sur laquelle il est possible de voter pour différents projets ou d'en soumettre de nouveaux. De cette manière, la collectivité peut visualiser les enjeux et les revendications des citoyens et organiser des ateliers participatifs en contactant les personnes concernées. Les moyens sont alors concentrés sur les projets qui suscitent le plus de réactivité.</p>
<p><b>TYPE 4</b></p> <p><u>Regroupe les critères 7 et 8</u></p>	<p>Collaboration et avis pris en compte</p>	<p>Cette catégorie constitue le meilleur type que nous avons pu trouver lors de nos recherches. Les avis des citoyens sont réellement pris en compte dans les processus de décision. Par exemple, un budget est mise à disposition des citoyens pour qu'ils puissent proposer des projets, des aménagements sur son territoire. Il s'agit du degré de collaboration existant se rapprochant le plus de l'étape de la co-construction.</p>
<p><b>TYPE 5</b></p>	<p>Co-construction et co-mise en œuvre</p>	<p>C'est l'échelon le plus élevé de la hiérarchie. Il comprend les éléments décrits précédemment, mais la</p>

		démarche de co-construction est poussée jusqu'à son maximum. La collaboration est présente tout au long du projet, mais se poursuit également lorsque la construction du projet est terminée pour que les élus et citoyens aient un retour. Par ailleurs, la co-construction s'étend à tous les projets, toutes les échelles et tous les documents d'urbanisme.
--	--	---

Le but de notre étude est de déterminer les étapes à mettre en œuvre pour faire évoluer le site du SCoT afin de le rendre collaboratif et de faire progressivement naître une culture de la participation sur la métropole tourangelle. Le but ultime étant d'arriver à un territoire co-construit par tous et pour tous.

### 3.3. Exemples représentatifs

Dans cette partie, nous décrivons les points communs, différences, originalités et limites de quelques exemples représentatifs de sites internet disposant d'une plateforme collaborative. Nous nous sommes également attachés à déterminer le type de chaque site, c'est à dire son degré de collaboration, selon la typologie décrite précédemment.

**LES SITES WEB COLLABORATIFS DES VILLES FRANÇAISES :**

Le tableau ci-après classe les différents sites analysés en fonction de leur degré de collaboration :

**TABLEAU 2 : TABLEAU DE SYNTHÈSE DES EXEMPLES REPRÉSENTATIFS (RÉALISATION PERSONNELLE)**

		Nantes/St-Nazaire	Nancy	Mulhouse	Toulouse	Grenoble	Rennes
<b>Type 1</b>	<b>Critère 1 :</b> Facilité d'accès aux informations	X	X	X	X	X	X
	<b>Critère 2 :</b> Pédagogie vis-à-vis du processus de participation citoyenne	X	X	X	X	X	X
<b>Type 2</b>	<b>Critère 3 :</b> Possibilité de laisser un avis, une idée			X	X	X	X
	<b>Critère 4 :</b> Interaction entre les internautes			X	X	X	X
<b>Type 3</b>	<b>Critère 5 :</b> Transition vers une participation citoyenne "réelle"			X	X	X	X
	<b>Critère 6 :</b> Collaboration interactive et dynamique					X	X
<b>Type 4</b>	<b>Critère 7 :</b> Prise en compte des avis dans le processus de décision						X
	<b>Critère 8 :</b> Conception finale et mise en œuvre collective des projets						X

Les sites web des SCoT de Nancy (

*Annexe 1*) et de Nantes Saint Nazaire (*Annexe 2*) appartiennent à la catégorie 1. En effet, ces derniers ne sont pas équipés d'une réelle plateforme collaborative et ne suscitent donc pas un débat entre les citoyens. Le seul échange possible est l'envoi d'e-mail aux élus, ce qui n'est guère encourageant pour les internautes.

En revanche, les sites web des villes de Mulhouse (*Annexe 3*), Toulouse (*Annexe 4*) et Grenoble (

*Annexe 5*) possèdent de réels outils participatifs. En effet, ces sites regroupent les six critères permettant de les classer au minimum dans la catégorie 3 de notre typologie :

- Tous disposent d'une plateforme accessible rapidement avec un onglet dédié à la participation citoyenne présent sur la page d'accueil. De plus, les plateformes de Grenoble, Rennes et Mulhouse ont mis en place des sites web dédiés à la participation qui sont accessibles directement depuis l'onglet « participation ».
- La plateforme collaborative est très claire et lisible.
- Les internautes peuvent laisser des commentaires, « like », voire des appels à projets, répondre à des questionnaires selon des thèmes déterminés. Le filtrage de ces avis n'est que peu utilisé.
- Le système des commentaires interposés permet un véritable échange entre les internautes ainsi que le glissement du débat démocratique vers Internet.

Il est possible de distinguer les sites internet des villes de Toulouse, Mulhouse, Grenoble, et Rennes, selon l'interactivité de leur plateforme collaborative (critère 6). Tout d'abord, Mulhouse ne présente pas ce critère de la typologie et ne peut donc pas prétendre au type 3. Il en va de même pour le site de la ville de Toulouse, bien que celle-ci organise des ateliers de co-construction de projets, en mairie, avec les élus et les habitants. Ces réunions permettent de lier les deux types de collaboration (présentielle et virtuelle). En revanche, Grenoble et Rennes ont eu une idée originale : créer une **cartographie interactive** permettant aux citoyens de spatialiser leurs avis. Ceci constitue un intérêt stratégique, les élus peuvent alors concentrer leurs moyens sur certaines zones du territoire demandeuses de projets urbains. Ces éléments permettent aux sites de Grenoble et Rennes d'accéder à l'échelon 3 de notre échelle.

Pour finir, nous pouvons nous demander si les sites de Grenoble (

*Annexe 5*) et de Rennes (*Annexe 6*) tendent vers le type 4. Afin de répondre à cette question, regardons s'ils possèdent le critère de prise en compte des avis des internautes dans le processus décisionnel. Ici, Rennes retient notre attention avec la mise en place, par le pouvoir municipal, d'un budget participatif dédié aux idées qui auront récolté le plus d'adhésion. Ainsi, nous pouvons voir afficher sur le site les différents projets « gagnants », c'est-à-dire retenus par les élus sur la base du choix des internautes. Pour les autres sites, nous n'avons à ce jour aucune information sur ce critère, pourtant primordial dans la démarche de collaboration en ligne. Ainsi, Rennes se voit attribuer l'échelle de rang 4.

- **Vers un type 5 : l'exemple de "Villes sans limites"**

La participation active des citoyens à l'édification de la ville peut prendre différentes formes comme nous l'avons vu précédemment. L'application "Villes sans limites", sur supports nomades, se veut particulièrement novatrice pour recueillir les points de vue des individus en matière de futur urbain. Les utilisateurs de cette application dispose de trois photographies de chaque quartier, qu'ils peuvent modifier selon six paramètres : densité, mobilité, vie de quartier, nature, numérique et créativité. Chaque critère est associé à un curseur qui peut être intensifié ou atténué. L'image renvoyée est mise à jour en temps réel en fonction des modifications apportées. De cette manière, il n'existe pas moins de 15 625 combinaisons possibles pour chaque point de vue. Les utilisateurs deviennent alors collaborateurs du projet d'urbanisme, plus particulièrement à l'échelle de leur quartier<sup>7</sup>. En effet, ce type d'application fonctionne bien pour les projets à échelle réduite ou dans le cas de la révision d'un PLUI mais n'est pas applicable pour mettre en place un SCoT par exemple.



FIGURE 5 - LES TROIS PHOTOGRAPHIES UTILISEES A MONTPELLIER POUR LE QUARTIER DE POMPIGNANE  
(SOURCE : UFO 2013)

Cette application a déjà été testée à Rennes en 2012 ainsi qu'à Montpellier et Evreux en 2013.

#### **MISE EN PLACE DU PROJET, EXEMPLE DE MARSEILLE :**

<sup>7</sup> "L'urbanisme collaboratif, expérience et contexte". Nancy Ottaviano. 2013

1. Réunion publique de présentation au Conseil de quartier
2. Atelier de conception des contenus des images : habitants, médiateurs, étudiants en architecture, une doctorante en aménagement et urbanisme, un représentant de Montpellier Territoire numérique. Durant cet atelier, les personnes ont dessiné le devenir du quartier de Pompignane sur des claques disposés sur les différentes vues photographiques du quartier. Suite à cette réunion, Cedric Dorgère, architecte urbaniste à l'UFO a ensuite traduit les propositions des citoyens en différents scénarios possibles.
3. Atelier de validation des esquisses de modélisation.
4. Mise en disposition de l'interface sur le site durant une semaine : les citoyens utilisent l'application en présence des médiateurs et font apparaître sur l'écran ce qu'il voudrait pour leur quartier. Une fois leur réalisation terminée, ils peuvent la valider en entrant leur adresse mail et en laissant impérativement un commentaire. Cette dernière étape est d'importance primordiale et est clairement incitée "c'est le meilleur moment pour dire ce que vous voudriez voir ici". Chaque utilisateur reçoit ensuite par email un compte rendu de ce qu'il a proposé expliquant chaque élément ajouté sur l'image et combien coûterait/rapporterait un tel aménagement. En plus des dépenses, une jauge indique l'équilibre entre celles-ci et les recettes.



FIGURE 6 - EXEMPLE DE COMPOSITIONS POSSIBLES (SOURCE : OTTAVIANO)

## RESTITUTION

Les données brutes sont recueillies par l'UFO et organisées sous forme de tableurs et de diagrammes. Les choix des utilisateurs sont représentés par des graphiques en bâtons selon l'intensité de chaque critère.

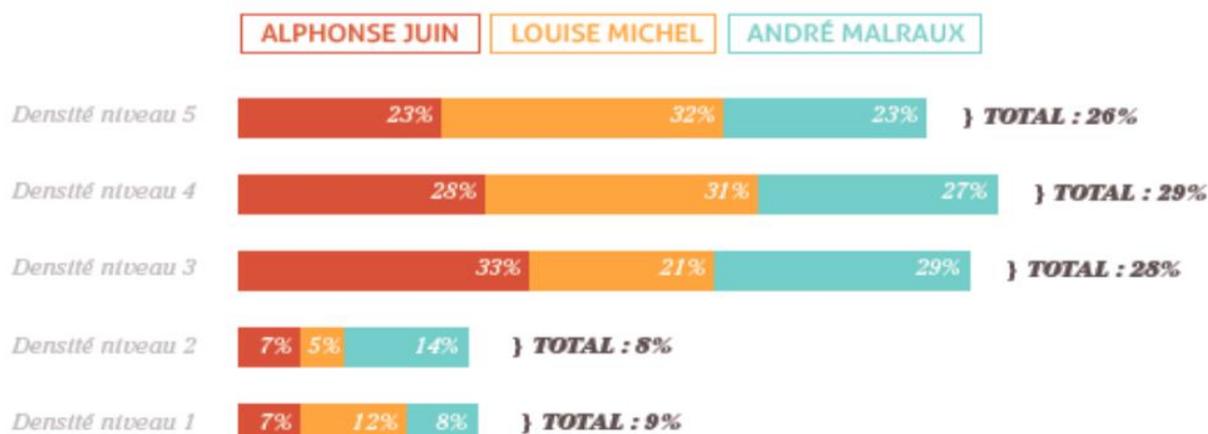


FIGURE 7 - DIAGRAMME REPRESENTANT LES CHOIX DU CRITERE DE DENSITE POUR LES UTILISATEURS (SOURCE : OTTAVIANO)

### LES SITES WEB COLLABORATIFS DES ENTREPRISES PRIVEES

Par ailleurs, pour avoir une vision globale de ce qui existe en matière de consultation en ligne, nous nous sommes intéressés à des sites d'entreprises privées. La plupart des sites d'entreprise étudiés ont des fonctionnalités assez limitées et correspondent à des sites de type 1, c'est le cas des sites de Veolia, d'Egis et de Bouygues Construction par exemple. Cependant, un site d'entreprise privée sort du lot en matière de consultation citoyenne dans le domaine de l'aménagement du territoire. Il s'agit du site d'aménagement de l'autoroute A10 en 2 x 3 voies entre Poitiers et Veigné, un projet porté par Vinci Autoroutes (*Annexe 7*). Ce site présente une plateforme participative sur laquelle les usagers peuvent donner leur avis sous forme de contribution cartographiée, contribution par thématique ou commentaire sur les contributions existantes. En outre, cette plateforme est associée à des réunions présentielles. En effet, des discussions en mairie ont été organisées préalablement au lancement de la plateforme et des "ateliers de co-construction" sont prévus après la phase de concertation en ligne. Il s'agit donc d'un site de type 3.

### LA COLLABORATION A L'ECHELLE NATIONALE

Toujours sur le territoire français, il nous semblait judicieux de proposer un exemple de consultation citoyenne dans le domaine de la politique et à l'échelle nationale. En effet, en 2015, à l'initiative du premier ministre Manuel Valls, le gouvernement s'est emparé du processus de dématérialisation de la participation citoyenne à l'échelle nationale. Cette concertation d'une durée de six mois et exclusivement en ligne a abouti à un rapport synthétisant 70 propositions retenues sur 4 thématiques différentes. Cette initiative symbolise l'envie du gouvernement d'une transition vers une "E-gouvernance" qui constitue une étape clé pour l'évolution de toutes les formes de gouvernance dans leur rapport à l'individu dans les années à venir. Il est écrit dans le rapport "Ambition numérique" que

*“les plateformes contribuent positivement à “l’empowerment<sup>8</sup>” des individus, à la diffusion des connaissances, à l’ouverture des possibles aux niveaux individuel et collectif. En même temps, elles prennent un ascendant sur les institutions traditionnelles (Etat, entreprises)”.*

Il est intéressant de remarquer que la procédure de la consultation publique, le recueil des avis, la rédaction du rapport et le retour au public ont été délégués à une commission consultative indépendante. La mission du Conseil National du Numérique (CNNum) se concentre sur les questions relatives à l’impact du numérique sur la société et sur l’économie. À cette fin, il organise des concertations régulières, au niveau national et territorial, avec les élus, la société civile et le monde économique.

## LES SITES WEB COLLABORATIFS INTERNATIONAUX

Nous avons étendu nos recherches de sites web collaboratifs au-delà des limites du territoire français car ce qui se passe en matière de participation citoyenne au niveau national semble peu avancé par rapport à des expériences constatées à l’international. Ainsi il nous semblait judicieux de citer les exemples de deux plateformes : Decidim de Barcelone et l’Office de consultation publique de Montréal (OCPM). Ces deux plateformes ont la particularité d’être exclusivement dédiées à la participation citoyenne. En effet, pour le cas de l’OCPM la procédure de consultation concernant les projets de la ville est gérée par un organisme neutre (*Annexe 8*). De ce fait, les avis des citoyens, des professionnels, des associations sont pris en compte et rapportés dans un rapport de façon impartiale. Le cas de l’Office de consultation publique de la ville de Montréal n’est pas isolé. En effet les québécois, référence en culture de la participation citoyenne avancée ; la stratégie « *bottom-up* » où les projets sont l’initiative des citoyens fait son chemin. « Decidim Barcelone », est aussi une plateforme uniquement dédiée à la participation citoyenne. Cette plateforme regroupe tous les projets de la ville pour les trois années à venir de manière à faciliter l’accès et le recueillement des avis. (*Annexe 9*)

### 3.4 Mise en perspective du retour d’expérience

L’élaboration de cette typologie nous a amené à classer les sites web selon différents critères, en fonction du degré de participation qu’ils permettent. Afin de guider les décideurs vers l’élaboration de leur propre plateforme collaborative, nous avons construit trois scénarios permettant de passer d’une plateforme de type 1 perfectible à un type 4 voire 5, en passant par un type 2 et 3. Ces scénarios sont cumulatifs et complémentaires c’est-à-dire qu’il est nécessaire d’avoir fini le premier scénario pour envisager le suivant.

- ⇒ Le scénario A mobilise le minimum de moyens, tant au plan humain, technique et financier et propose d’arriver à une plateforme collaborative de type 2.
- ⇒ Le scénario B fait office de transition pour établir un site de type 3.

---

<sup>8</sup> Terme anglophone qui n’a pas de traduction littérale en français; signifie “pouvoir d’agir”, “attribution de pouvoir” ou encore “autonomisation”.

⇒ Le scénario C est le plus exigeant car il nécessite une mobilisation de la population inscrite dans la durée pour tendre vers la co-construction des projets urbains. Ce dernier scénario propose d'étendre la collaboration non plus seulement à l'échelle de l'agglomération et du SCoT mais à toutes les échelles (rue, quartier, ville, agglomération) et à tous les documents d'urbanisme (PLUI, PLH, etc).

Afin d'élaborer ces 3 scénarios, nous nous sommes appuyés sur le schéma (figure 3) représentant le degré d'implication citoyenne, que nous avons adapté pour chacun des scénarios suivant (figures 8,9 et 10).

- A. « Mieux connaître ton territoire » : Le citoyen est informé et convaincu de l'utilité de la planification urbaine par le SCoT
- B. « Faire des propositions » : Le citoyen émet des propositions
- C. « Construit ton territoire » : Le citoyen participe à la co-construction du territoire.

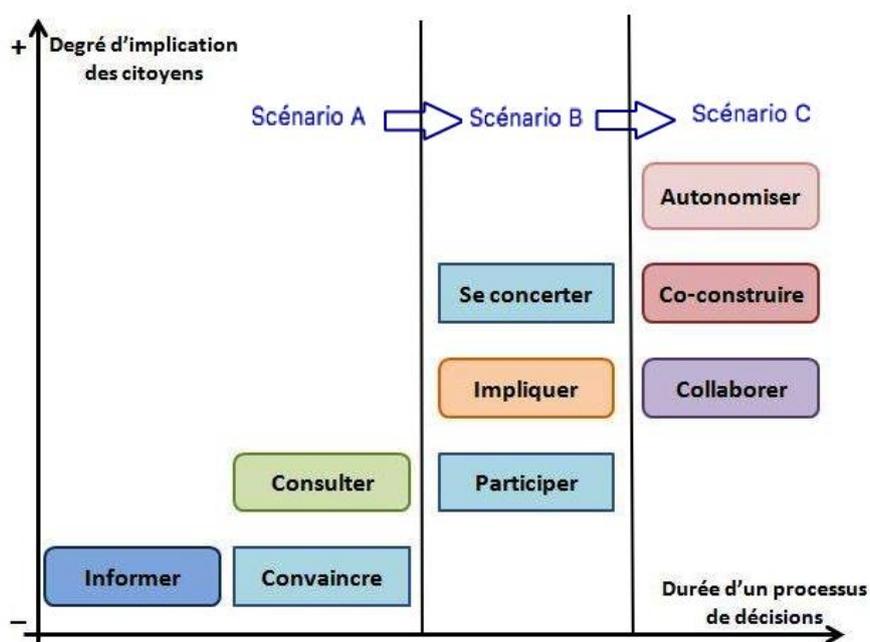


FIGURE 8 : ETABLISSEMENT DES SCENARIOS SELON LES DIFFERENTS DEGRES D'IMPLICATION CITOYENNE (SOURCE : REALISATION PERSONNELLE, ATELIER DAE4 - MARS 2017)

Ces différents degrés d'implication permettent d'établir différentes trajectoires qui peuvent être prises, en fonction des objectifs que se fixent les pouvoirs publics en termes de participation citoyenne.

La partie suivante s'attachera à décrire les 3 présents scénarios et à identifier quels sont les outils permettant de suivre chacun d'eux.

## 4. Scénarios de l'évolution de la plateforme collaborative du SMAT

### 4.1. État des lieux des sites du SCoT de l'agglomération tourangelle et de la ville de Tours

#### UNE VOLONTE VISIBLE SUR LE SITE DE LA VILLE DE DEMARRER UNE DEMARCHE DE PARTICIPATION CITOYENNE

À la date de notre dernière visite (21/03/2017), le site web de la ville de Tours présente un encadré "Réunions publiques : participez à l'élaboration du PADD" visible en page d'accueil. On sent une volonté d'impliquer les citoyens dans une démarche participative. Cependant, ce site a un but purement **informatif**, et rien ne permet de participer en ligne. En effet, la seule communication possible est l'onglet "**contacter la mairie**" très peu visible, en pied de page.

#### UN SITE DEDIE AU SCOT MAIS RESERVE A UN PUBLIC AVERTI

Aujourd'hui, le site du SCoT de l'agglomération tourangelle est de type 1 perfectible. Il présente des informations concernant le SMAT, le rôle du SCoT et sur le territoire en général. Il est complet dans son rôle d'information d'un public averti. Cependant, plusieurs éléments font qu'il peut être optimisé, c'est-à-dire atteindre le statut de type 1, avant de penser au développement d'une plateforme participative destinée à impliquer tous les citoyens dans la révision du SCoT. Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire de revoir l'accessibilité du site ainsi que sa pédagogie. En effet, le site n'est pas accessible depuis celui de la mairie de Tours ou de tout autre site des communes ou EPCI du territoire et utilise un vocabulaire spécialisé qui pourrait décourager les citoyens novices dans le domaine de l'urbanisme.

La suite du dossier présentera un processus évolutif destiné à faire naître une culture de la participation dans la métropole tourangelle à travers le développement d'une plateforme collaborative en ligne. Ce processus sera divisé en 3 scénarios impliquant des ressources et des compétences croissantes destinés à se succéder chronologiquement.

### 4.2. Scénario A : « Mieux connaître ton territoire »

**Ce premier scénario propose de passer d'une plateforme collaborative de type 1 à un type 2.** Avant de commencer cette étape, il est nécessaire que le site ait atteint un niveau de type 1 complet. Dès lors, l'enjeu de ce scénario consiste à **initier** les citoyens et élus à la **culture de la participation citoyenne** dans le cadre de l'élaboration/révision des documents d'urbanisme. Pour cela, les élus doivent être convaincus que l'implication citoyenne engendre une valeur ajoutée lors de l'élaboration de documents d'urbanisme et permet de légitimer les projets.

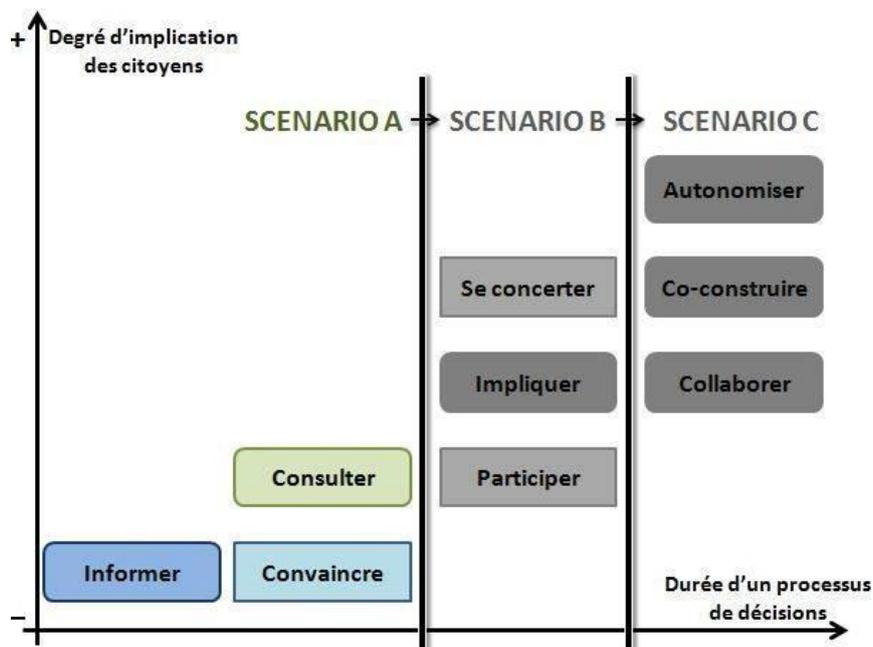


FIGURE 9 : SCHEMA DU DEGRE D'IMPLICATION CITOYENNE DU SCENARIO A (SOURCE : REALISATION PERSONNELLE, ATELIER DAE4 - MARS 2017)

<b>Scénario A : "Mieux connaître ton territoire"</b>			
<b><i>Phases</i></b>	<b><i>Evolution</i></b>	<b><i>Rôle des acteurs</i></b>	
1	Prendre conscience de l'impact des <b>documents d'urbanisme</b> sur le quotidien des citoyens	Elus	Lancent des politiques de communication pour faire connaître les documents d'urbanisme
		Citoyens	Comprennent le rôle des documents d'urbanisme
		Webmaster	Rend le site du SCoT intelligible par tous
2	Convaincre les élus et les citoyens de l'importance de la <b>participation citoyenne</b>	Elus + Médiateur	Lancent des politiques de communication pour informer les citoyens sur la mise en place future d'une plateforme collaborative
		Citoyens	Preignent conscience de l'utilité de participer dans la révision du SCoT
3	Préparer la participation des citoyens	Elus	Se tiennent informés des différents avis, idées et projets des citoyens pour pouvoir les intégrer dans le futur SCoT
		Citoyens	Participent
		Webmaster	Créé la plateforme collaborative

		Médiateur	Filtre les propos non adaptés
--	--	-----------	-------------------------------

### PHASE 1

Cette phase a pour but de **déclencher une prise de conscience des citoyens de l'impact des documents d'urbanisme sur leur vie quotidienne**. Il s'agit alors de convaincre les citoyens qu'ils peuvent agir sur le futur de leur territoire afin qu'ils participent volontairement à la révision d'un SCoT citoyen.

Pour parvenir à cette fin, quelques modifications peuvent être intégrées au site du SCoT de la métropole tourangelle pour le rendre intelligible par tous. Il s'agit de :

- Corriger l'aspect ergonomique du site.
- Utiliser un vocabulaire compréhensible par tous et faciliter l'accès au lexique explicitant les termes techniques.
- Utiliser des moyens de communication ludiques facilement intelligibles par les personnes non initiées tels que des vidéos explicatives ou des schémas simples et interactifs.

Toutes ces mesures faciliteront l'accès à l'information et comment pouvoir s'impliquer.

### PHASE 2

Afin de faire du site du SCoT de l'agglomération tourangelle un type 1 exemplaire, il est nécessaire de **convaincre les citoyens et les élus de l'importance de la participation citoyenne dans les projets de territoire**. Pour les citoyens, celle-ci est un moyen de faire entendre leur voix et d'influencer l'évolution de leur territoire. En effet, le regard des citoyens est important car ils ont l'expérience de leur territoire et ils sont en capacité d'identifier ses besoins.

Pour sensibiliser le plus large public possible, différents moyens de communication peuvent être mis en place :

- Utiliser un grand nombre de modes de diffusion pour faire connaître les avantages de la participation citoyenne : **réseaux sociaux, journaux locaux, radios (France Bleu Touraine)**, etc. Il est également possible d'organiser des missions de sensibilisation en ville. Celles-ci doivent prendre place à des horaires adaptés pour toucher un maximum de citoyens.
- Il faudra également désigner et former un chargé de mission participation citoyenne. Celui-ci aura un rôle de médiateur et sera chargé de faciliter les relations entre les citoyens et les élus.

Cette étape majeure pose les piliers de la participation citoyenne dans l'agglomération tourangelle. Il s'agit d'un prélude nécessaire au développement d'une plateforme de participation citoyenne et d'échanges entre les acteurs.

### PHASE 3

Cette phase permet au site du SCoT de l'agglomération tourangelle de **passer du type 1 au type 2** grâce à la création d'une **plateforme de contribution citoyenne**. Dans un premier temps, cette plateforme collaborative en devenir permettra de **consulter les internautes** sur les projets d'aménagements en cours de réflexion. En effet, les visiteurs doivent pouvoir déposer un commentaire, visible par tous, sur les futurs projets. Le but de la plateforme est ici de recueillir l'avis de citoyens sur des projets développés par les pouvoirs publics.

Dès son lancement, la plateforme doit être **facilement accessible** depuis l'ensemble des sites municipaux et communautaires. Idéalement, elle devrait faire l'objet d'un article expliquant son rôle dans la partie "actualités" du site et être mis en avant en page d'accueil pendant plusieurs jours au minimum. Par *exemple, sur le site de la Métropole de Toulouse, l'onglet "Je participe" est visible dès la page d'accueil. Il suscite immédiatement l'intérêt du visiteur.*

À ce stade, la plateforme doit déjà être **visuellement agréable et fonctionnellement ludique et simple d'utilisation** pour qu'une part représentative de la population s'y intéresse. Les projets peuvent par exemple être classés par thématiques : urbanisme (transport, énergie, habitat, commerce...), nature (espaces verts, gestion des déchets, eaux et assainissement...), culture (patrimoine historique, sports, loisirs...), etc.

La plateforme doit également rapidement se doter d'un **système d'inscription et d'identification**. Celui-ci permettra dans un premier temps de tenir les citoyens intéressés des évolutions de la plateforme grâce à un système de *newsletters*. À partir du scénario B, il facilitera la gestion des avis et la visibilité entre les internautes. Un système d'identification permet également de sécuriser le système et d'éviter que des commentaires hors sujet se retrouvent en ligne.

Ainsi, cette phase se situe entre le processus informatif sur la participation citoyenne et la mise en place d'une collaboration à visée interactive entre les acteurs. En effet, elle marque la création d'une plateforme basique mettant en avant les projets en cours de réflexion sur le territoire et permettant au public laisser un avis.

#### TRANSITION VERS LE SCENARIO B :

Ce scénario permet de poser les bases de la participation citoyenne en ligne. Le prochain scénario a pour but d'améliorer la plateforme participative en y intégrant des éléments encourageant les échanges entre les citoyens et les experts dans le domaine de l'aménagement du territoire.

#### 4.3 Scénario B : « Faire des propositions »

Le scénario B marque le basculement de la plateforme collaborative du SCoT de l'agglomération tourangelle dans le type 3. Ainsi, il comprend l'implication des citoyens dans le processus de conception d'un projet et la mise en place d'outils interactifs pour encourager des débats productifs. Il évoque également l'importance de la complémentarité entre participation citoyenne virtuelle et présentielle.

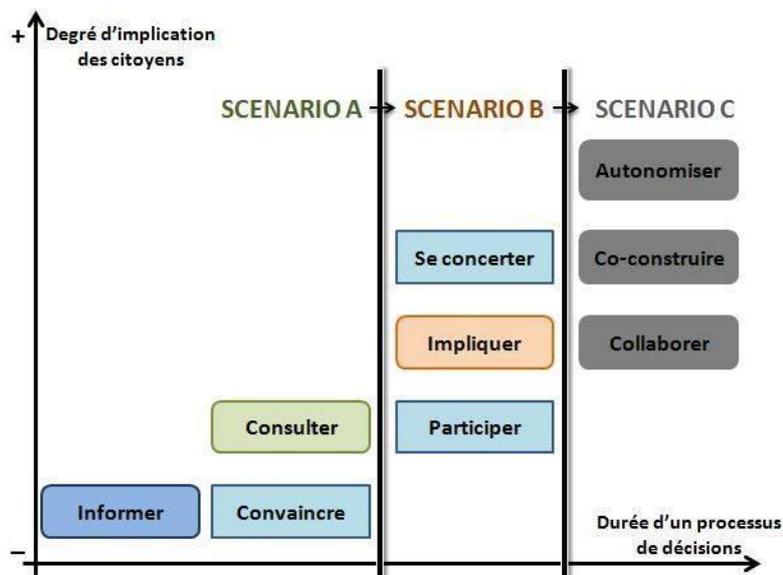


FIGURE 10 : SCHEMA DU DEGRE D'IMPLICATION CITOYENNE DU SCENARIO B (SOURCE : REALISATION PERSONNELLE, ATELIER DAE4 - MARS 2017)

TABLEAU 4 : RECAPITULATIF DES ROLES DES ACTEURS INTERVENANT DANS LES DIFFERENTES PHASES DU SCENARIO B

<b>Scénario B : « Faire des propositions »</b>			
<i>Phase</i>	<i>Objectif</i>	<i>Rôle des acteurs</i>	
<b>1</b>	Instaurer un esprit d'échange	Élus	Définissent à l'avance l'impact de des avis des citoyens sur les projets
		Médiateur	Explique la démarche et rend le processus clair, intelligible pour le plus grand nombre
		Citoyens	Se tiennent au courant des démarches de concertation et de leurs impacts sur le projet
<b>2</b>	Rendre la plateforme interactive, susciter les échanges entre citoyens	Élus	Décident de faire évoluer la plateforme
		Webmaster	Met à disposition des outils interactifs sur la plateforme collaborative
		Citoyens	Utilisent les outils de la plateforme pour débattre
<b>3</b>	Favoriser le débat public et la discussion	Élus	Organisent les réunions

	grâce à une forme de participation présentielle	Webmaster	Met en avant les lieux et dates des réunions sur le site
		Médiateur	Encourage la discussion, anime le débat
		Citoyens	Se déplacent, donnent leurs idées, participent aux débats
		Techniciens	Partagent leur expertise

## PHASE 1

Cette première phase du scénario B met en place une **réelle interaction** sur la plateforme collaborative où les **citoyens sont consultés en amont des projets** urbains et peuvent eux aussi **proposer des idées**. Dès lors, les internautes sont invités à répondre à des **questionnaires** mis en place par la mairie sur des futurs projets afin de connaître leur opinion. De plus, il est nécessaire de leur offrir la possibilité de donner leur avis, faire une suggestion en laissant un **commentaire** sur les futurs projets. Par ailleurs, les commentaires peuvent être associés à un système de « *like* » permettant de voter pour les commentaires existants et/ou le projet en lui même afin de mettre en avant les contributions les plus pertinentes. Ces *like* peuvent se décliner sous trois aspects : « d'accord », « pas d'accord » ou « neutre » afin de considérer tous les avis et pas seulement ceux en adéquation avec le projet ou le commentaire.

Pour mobiliser les citoyens, il faut leur annoncer que leurs avis et contributions auront une réelle influence sur le projet. En effet, l'évolution de la plateforme collaborative en ligne doit s'inscrire dans une démarche volontaire d'inclusion des populations dans les projets de territoire. Le niveau d'influence des citoyens doit donc être défini et explicité à l'avance afin d'instaurer une volonté de participer.

À ce stade, la plateforme permet donc aux internautes de se tenir informés des projets d'aménagement pour lesquels une consultation est en cours. Elle leur permet également de donner leur avis en ligne tout en sachant qu'il sera lu et pris en compte. L'objectif est ici d'instaurer un esprit d'échange.

*Exemple : Plateforme collaborative "Mulhouse, c'est vous !" de l'Agglomération de Mulhouse. Cette plateforme permet à la ville de Mulhouse de soumettre aux internautes des questionnaires sur des sujets variés tels que "Seniors, comment vous déplacez-vous en ville ?" ou "Choisissez un nom de rue pour le site DMC". Elle offre également aux internautes la possibilité de soumettre spontanément des projets d'aménagement et de voter pour les suggestions des autres grâce à une boîte à idées. La règle est claire : "Une suggestion avec 250 adhésions = la Ville examine votre proposition".*

## PHASE 2

Pouvoir voter/ *liker* un avis permet de se rendre compte de la popularité d'une idée mais la plateforme devrait susciter des échanges plus poussés entre les citoyens. En effet, les suggestions de chacun peuvent s'enrichir des commentaires des autres. À ce stade, la plateforme devrait donc se doter d'outils virtuels permettant plus d'interactivité tel qu'un système de **commentaires interposés**. Pour mettre en avant les lieux pour lesquels les citoyens souhaitent un réaménagement, un système de spatialisation des idées tel que le propose **Carticipe** (*Annexe 10*), développé par Repérage Urbain, peut être mis en place. Il s'agit d'une **cartographie interactive** très visuelle sur laquelle il est possible de soumettre des contributions ou votes et commenter les contributions des autres usagers. Les projets ayant recueilli le plus de votes sont très largement mis en avant. De cette manière, la collectivité peut concentrer ses moyens sur les projets et les lieux qui suscitent le plus de réactions.

*Exemple : Plateforme collaborative "Je Carticipe!" de la Métropole de Lille. Cet outil informatique permet aux utilisateurs de la plateforme de déposer des idées de projets sur une carte en fonction de différentes thématiques tel que : "urbanisme, habitat, renouvellement urbain" ou encore "économie et attractivité". Sur cette carte interactive il est également possible de voter pour certains projets en "likant" des propositions d'aménagements. Des échanges entre les internautes sont rendus possibles par un système de commentaires interposés. Enfin, un onglet "les plus débattus" est présent sur la plateforme permettant ainsi d'accéder directement aux projets suscitant le plus de débat dans la métropole.*

## PHASE 3

Lors de nos échanges avec les concepteurs et les gestionnaires de plateforme collaborative, la majorité des contacts a fait la remarque que la participation citoyenne via une plateforme en ligne doit s'accompagner d'une forme de **participation présentielle**. La participation en ligne ne peut remplacer le débat public. En effet, les responsables de Carticipe et CapCollectif (*Annexe 11*) soutiennent que les deux types de participations sont complémentaires car elles ne touchent le même public (cf statistiques *Annexe 12*). Les rencontres permettent de soutenir les citoyens dans leur exercice de la citoyenneté et d'enrichir les débats amorcés en ligne. D'après le guide de l'urbanisme participatif, le travail par petits groupes et à l'échelle du quartier doit être privilégié afin que tous soient à l'aise et entendus.

Cette participation présentielle, dans le cadre de la révision du SCoT de la métropole tourangelle, peut par exemple prendre la forme de **réunions publiques** pendant lesquelles les élus présentent aux citoyens les projets développés au préalable, mesurent leur degré d'approbation et recueillent leurs commentaires et leurs suggestions d'améliorations. Il peut également s'agir d'**ateliers de discussion** lors desquels ce sont les citoyens qui construisent un projet avec l'aide d'un médiateur. Enfin, la participation présentielle peut se faire par le biais de **marches exploratoires**. Cette pratique permet d'apprécier au mieux la manière dont les citoyens s'approprient leur territoire et de dégager des priorités d'intervention et des pistes d'actions pour mettre en place des projets qui répondent vraiment à leurs besoins et leurs aspirations.

*Exemple : Projet d'aménagement de l'autoroute A10 en 2x3 voies entre Poitiers et Veigné. Dans ce projet porté par Vinci Autoroutes, un acteur privé, deux phases de concertations volontaires présentielle ont été organisées. La première, de juillet à septembre 2016 correspondait à des discussions autour de thématiques précises comme "Comment favoriser le développement de nouvelles mobilités ?" ou encore "Comment favoriser le travail environnemental autour du projet ?". La deuxième phase se déroulera d'avril à juin 2017 et prendra la forme d'atelier de co-construction. Chaque atelier concernera une section différente du projet et abordera des sujets différents tels que "acoustique", "foncier" ou "milieux naturels".*

## TRANSITION VERS LE SCENARIO C :

Une plateforme collaborative telle que décrite dans ce scénario, c'est-à-dire présentant de bonnes caractéristiques en termes d'interactivité et d'intégration de l'avis des citoyens, est déjà très efficace pour un projet de révision de SCoT. Il existe cependant un troisième scénario dont l'axe de réflexion principal consiste en le développement d'une véritable culture de la participation. Cela commence par l'approfondissement du processus de participation pour tendre vers la co-conception de projets. En outre, le scénario C comprendra l'intégration de la concertation citoyenne pour des projets à différentes échelles.

### 4.4 Scénario C : « Construis ton territoire ! »

**Ce scénario consiste à passer du type 4 au type 5, afin d'aboutir à des projets co-construits.**

## INTRODUCTION SUR LA CO-CONSTRUCTION

La participation implique, dans le processus décisionnel, divers acteurs n'appartenant pas au dispositif formel en charge du pouvoir de décision. La **co-construction** apparaît comme un idéal, le **plus haut degré de participation** où le pouvoir décisionnel est transféré des institutions vers les citoyens. Dès lors, la co-construction des projets urbains remet en cause l'édification de la ville par les pouvoirs publics (stratégie *top-down*) en sollicitant une diversité d'acteurs, publics et privés. L'enjeu soulevé par la co-construction réside alors dans la volonté et la capacité des pouvoirs publics d'ouvrir le processus de décision aux citoyens, à leurs suggestions. En revanche, la démarche de co-construction s'inscrit en complément et non en remplacement d'instruments d'intervention plus classiques.

L'implication des citoyens dans les projets d'urbanisme est très en vogue, notamment avec l'apparition de la stratégie de l'*empowerment*. Cette approche permet aux individus, aux communautés, aux organisations d'avoir plus de pouvoir d'action et de décision, plus d'influence sur leur environnement. Le but étant de renforcer ou de permettre l'investissement des citoyens dans des domaines divers et variés tels que: le social, l'économie, la politique, le développement etc. C'est la progression du "faire pour" (stigmasant) vers le "faire avec" (émancipateur et valorisant). L'*empowerment* est une pratique émancipatrice d'interventions sociales pour développer le pouvoir d'agir des individus. Cette approche apporte des éléments pour lutter contre les inégalités en

responsabilisant les individus. Le rôle des collectivités serait alors d'aménager un contexte favorable à la prise de conscience et de fournir les bons outils pour appuyer le changement. Nous n'émettons aucun doute sur le fait que l'*empowerment* puisse devenir indispensable à la co-construction des projets urbains. C'est pourquoi il est judicieux de l'incorporer pour mettre en place d'un site web collaboratif de type 4 voire 5.

Enfin, ce dernier scénario prévoit en particulier l'anticipation des évolutions sociétales et les aspirations des citoyens à s'impliquer davantage dans la vie politique. La mise en oeuvre du scénario C contribue à l'adaptation d'une nouvelle forme de gouvernance territoriale. Ce scénario vise aussi à se projeter à l'horizon 2050 :

- Premièrement, nous faisons l'hypothèse que d'ici 2050, une réelle culture de la participation sera ancrée dans la vie citoyenne;
- Deuxièmement, nous admettons que les outils technologiques feront partie intégrante de notre quotidien. Cette hypothèse nous paraît vraisemblable étant donné que la nouvelle génération est dorénavant déjà considérée comme "*Génération Y*" ou encore "*Digital natives*" (née à la fin des années 1980 début des années 1990) caractérisée par ses "prédispositions" à manier les nouvelles technologies. L'arrivée du numérique qui peut être perçue comme un bouleversement des pratiques de nos jours sera le nouvel environnement de demain. Dans ce contexte, les outils dépasseront leurs fonctions "d'accessoires".

## PHASE 1 : MISE EN PLACE D'UN SITE COLLABORATIF DE TYPE 4

Comme nous l'avons vu précédemment, les sites web collaboratifs de type 3 font participer les citoyens, notamment en leur demandant leur avis sur des futurs projets ou en leur laissant la possibilité de proposer leurs propres idées. Cependant, nous pouvons nous demander si les avis des citoyens sont réellement pris en compte dans le processus de décision. En effet, actuellement il n'existe que peu de retours vers les citoyens concernant la considération de leurs avis. De la même manière, les gérants/webmaster/responsables de la communication des sites web que nous avons contactés restent vagues quant à l'intégration réelle des propositions des habitants. Effectivement, quand nous leur avons demandé comment les propositions des citoyens étaient-elles traitées en interne; s'ils avaient déjà eu l'occasion de mettre en place un ou plusieurs projet(s) proposé(s) par les internautes par l'intermédiaire de ce site, les réponses données ont été les suivantes :

*" Les propositions font systématiquement l'objet d'une synthèse qui est ensuite transmise aux services concernés afin de l'intégrer dans leur projet et de la présenter au comité de pilotage du projet [...] Nous n'avons pas encore suffisamment de recul pour évaluer dans quelle mesure les propositions portées sur la plateforme ont impacté nos politiques publiques. L'objectif reste de recueillir des points de vues pour alimenter les arbitrages des élus. Il ne s'agit pas de mettre en tant que tel des*

*projets portés par les habitants.*” (Wolff Nadia, site lametro dédié à la participation - de Grenoble Alpes Métropole)

*“ La plateforme produit des extractions sous format Excel ou Word qui peuvent ensuite donner lieu à différents traitements : filtres par mots clés, mais surtout des analyses qualitatives”* (Guillain Sophie, site de Grand Paris des bus)

*“ Comme tous les autres projets émanant d'instances participatives, ou de services de la mairie, l'Agence s'en saisit, et organise un suivi qui peut se traduire par des événements, des débats, des rencontres, des appels à voter pour le projet pour que celui-ci puisse obtenir des financements, etc, etc.”* (Urban Marion, site de Mulhouse, c'est vous).

L'enjeu d'une plateforme collaborative de type 4 est donc de **prendre en compte les avis des citoyens** dans le processus de décision et de **réaliser une synthèse** qui permettra de finaliser le projet avant son arrêt, sur le site internet, afin d'expliquer aux différents acteurs quelles idées ont été retenues/écartées et quelles sont celles qui vont être appliquées. L'intégration des points de vue des différents acteurs, et plus particulièrement des citoyens peut se faire à l'aide d'un **budget participatif**. C'est le parti pris de la ville de Paris qui a créé un site dédié à la co-construction à l'aide d'un budget participatif<sup>9</sup>. Cette plateforme permet aux parisiennes et parisiens de proposer des projets d'investissement pour leur arrondissement et/ou pour tout Paris selon différentes thématiques : environnement, transport/mobilité, cadre de vie, éducation/jeunesse, sport, culture, prévention/sécurité et patrimoine. Il faut savoir que 5% du budget d'investissement de la ville, soit près d'un demi-milliard d'euros jusqu'en 2020, est consacré à ces projets. Pour donner une fourchette de prix, certains projets sont estimés à 10.000 euros (création de fresques dans un square) jusqu'à plusieurs millions d'euros (exemple : création d'espaces de travail publics avec un coût estimé à 2.300.000 euros). De plus, une partie de ce budget est réservée aux quartiers populaires ainsi qu'aux écoles primaires et collèges pour accroître la participation des enfants et des jeunes à la vie de la Cité. Afin d'aider les citoyens à mettre en place et rédiger leurs projets, plusieurs mairies aidées des Conseils de quartier, des Maisons des Associations ou des collectifs locaux, organisent des réunions publiques et des ateliers. La liste de tous ces événements est disponible dans la rubrique « agenda » du site du budget participatif. Une fois le projet terminé, il suffit de le déposer sur le site web. Dès lors, le projet devient public : il peut être commenté et des Parisien(ne)s peuvent s'y associer. Concernant la sélection des projets, les services de la Ville analysent leur recevabilité selon plusieurs critères :

- l'intérêt général (exemple : un projet culturel)
- la compétence de la Ville de Paris (les hôpitaux, les musées nationaux, les Lycées ne relèvent pas de la Ville de Paris)
- du budget d'investissement sans générer de dépenses de fonctionnement trop importantes : exemple de la rénovation d'un square valide contrairement à une piscine qui demande du personnel pour la gérer.

---

<sup>9</sup> [budgetparticipatif.paris.fr](http://budgetparticipatif.paris.fr)

Les projets respectant ces critères font ensuite l'objet d'une étude de faisabilité et d'un chiffrage estimatif. Ceux qui sont jugés faisables techniquement sont étudiés au sein de commissions qui se réunissent dans chaque arrondissement et à l'échelle de Paris. Ces commissions comportent un collègue élu (maire de l'arrondissement/de Paris, élus de la majorité et de l'opposition, habitants représentant les conseils de quartiers) un collègue de vie citoyenne, les services de la ville. Les commissions aboutissent à un vote des parisiens<sup>10</sup> véritablement qui peut se faire directement sur le site ou alors dans l'une des urnes déployées sur l'ensemble du territoire parisien, dont la liste et la localisation peuvent être consultées sur le site. Une fois le vote terminé, les projets sont arrêtés et le financement est validé lors du vote du budget au Conseil de Paris de décembre. L'édification de ces projets peut alors débuter.

L'avancement des projets peut être suivi sur le site du budget participatif dans la rubrique « Mise en œuvre des projets lauréats ». Il est possible de s'associer à la réalisation des projets lauréats afin de recevoir les informations relatives à son avancement. Les dernières actualités sont aussi disponibles sur le site [Paris.fr](http://Paris.fr) ainsi que sur la page d'accueil du site du budget participatif. Le [groupe Facebook des ambassadeurs du budget participatif](#) relaie aussi de nombreuses informations.

L'exemple du site du budget participatif de Paris est très pertinent car il **prend en compte les avis des habitants, met en place leurs projets** et continue à les **informer** tout au long du processus. En effet, les citoyens sont guidés pour créer leur dossier de projet, ils sont informés des modalités et dates sur le site, puis ils peuvent voter pour leurs idées favorites et sont ensuite informés régulièrement sur l'état des projets. Pour toutes ces raisons ce site est à classer en type 4 et vaut la peine de s'en inspirer pour tendre vers la co-construction. Ainsi, nous pouvons conclure que la **participation ne doit pas s'arrêter à une simple consultation et doit donc se placer le plus en amont possible des projets.**

Pour finir, il semble nécessaire d'**élargir le processus de participation à toutes les échelles**, c'est-à-dire pas seulement à l'échelle de l'agglomération mais aussi à celle du quartier où les citoyens se sentiront plus impliqués. Ce jeu d'échelles permet d'étendre la co-construction et de la mettre en place pour **tous les documents de programmation et de planification**. De cette manière, la mise en place d'une plateforme collaborative pour la révision du SCoT de l'agglomération tourangelle servirait de levier à la fois pour initier une culture de la collaboration et pour pouvoir la faire perdurer.

## PHASE 2 : POUR ALLER VERS UN TYPE 5, RENDRE LA COLLABORATION SPONTANÉE ET AUTONOME

A ce stade de développement, il s'agit de pouvoir mettre en résonance les principes vu précédemment : la participation spontanée et à toutes les échelles dans l'espace spatio-temporel quotidien au travers de nouveaux outils collaboratifs.

Agir en faveur des processus de participation citoyenne :

---

<sup>10</sup> un.e Parisien.ne peut voter que pour les projets de son arrondissement de résidence, ou celui dans lequel il travaille.

- **Rendre capable** : répondre à une insuffisance du support pour que les citoyens accèdent à leur autonomie et renforcer leurs capacités individuelles : construire une parole collective
- **Construire l'intérêt commun** : L'enjeu est de développer les intérêts et les solidarités susceptibles de relier tous ceux qui se sentent appartenir à leur territoire : favoriser un climat favorable à la participation / valoriser la pluralité sociale
- **Rendre les démarches participatives attrayantes** : Il ne suffit pas de rassembler, il faut transformer une participation en une implication pérenne des différentes catégories d'habitants : adapter les différents outils aux enjeux / lier la participation et décision.

- **L'intelligence collective, source d'enrichissement et de changement**

L'intelligence collective a la particularité d'être à la fois un état d'esprit, une méthode et un résultat. Autrement dit, la combinaison réussie de trois facteurs clés : le savoir-être, le savoir-capitaliser et le vouloir-partager. Elle sous-entend des objectifs communs d'amélioration continue des pratiques et des actions, d'accroissement de l'impact des initiatives menées, et de renforcement de l'innovation des solutions proposées. Cette co-construction permet aux citoyens de renforcer leur engagement sur des projets mobilisateurs au service de leur territoire.

- **Pérenniser le processus de la co-construction**

Il faut articuler les dispositifs favorisant les synergies existant déjà sur le territoire, en y intégrant la question des alliances multi acteurs.

Le mouvement de co-construction doit se mettre en marche sur les territoires. Plus qu'une simple tendance, il doit apparaître comme un phénomène ancré dans le développement des pratiques. En effet, les besoins des territoires, qu'ils soient d'ordre économique, social, sociétal ou environnemental, sont de grande ampleur. Ils ne peuvent être résolus que par une approche articulant acteurs, domaines et niveaux territoriaux.

Si la co-construction est aujourd'hui plébiscitée, et que son impact commence à être reconnu, elle risque de ne rester qu'au stade "de projet" si une ingénierie nécessaire à son développement n'est pas déployée. Elle doit devenir un mode d'action diffus. Il convient donc de réfléchir aujourd'hui à son développement. Les premières expérimentations ont permis de définir quels types d'actions mettre en œuvre et quels acteurs peuvent les réaliser. En revanche, les modèles économiques qui permettront de soutenir la co-construction territoriale restent encore à inventer.

En pratique, cette approche peut se concrétiser par le déploiement d'outils novateurs. Ceux-ci ne pourront être fiabilisés qu'une fois que les démarches de co-construction seront sécurisées, d'un point de vue technique ou politique...

- ⇒ Une solution technique : mettre en place une convention de R&D sociétale. Celle ci permettrait de co-crée des solutions innovantes dans un cadre juridique sécurisé préservant le statut juridique de chacun.
- ⇒ Une solution politique : créer un droit à l'expérimentation partenariale, l'avantage pour la

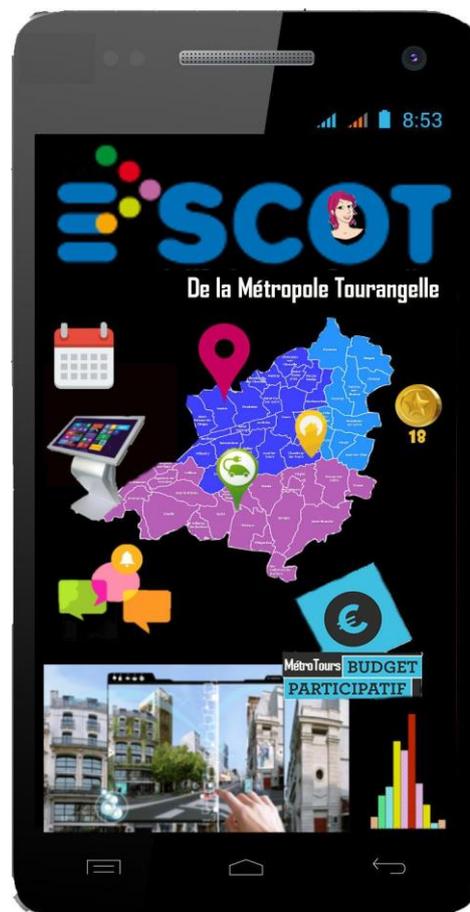
puissance publique serait de pouvoir mieux recenser les projets en phase de test et de capitaliser l'évaluation de leurs résultats.

- **Une application depuis mon mobile**

Dans ce scénario nous proposons un support qui permet de "dématérialiser" davantage la participation citoyenne. En effet, pour aller plus loin, il faudrait associer l'appropriation de l'espace public à une participation spontanée et donc plus autonome. Pour parvenir à cet objectif, il est possible de créer une application mobile permettant de :

- laisser un avis en direct ou de
- consulter l'état d'avancement des projets
- voir le réseau des participants à travers son profil
- prendre et modifier des photos (Ville sans limites)

Il nous semble judicieux de véritablement lier l'action de participation citoyenne au vécu des premiers utilisateurs des aménagements mis en place par les collectivités: les habitants.



**FIGURE 11 : VISUALISATION DE CE QUE POURRAIT ETRE L'APPLICATION MOBILE PERMETTANT LA CO-CONSTRUCTION**

Réalisation personnelle atelier DAE4 2017

- **Des bornes interactives dans la ville**

Suite à la proposition de l'application mobile, des bornes interactives peuvent être installées dans l'espace urbain. Cet autre support est possible et se répand doré et déjà dans les villes de sorte à mieux cogérer notre environnement. En effet, de part leur disponibilité, les bornes interactives permettent d'élargir davantage les participations, on pense notamment aux avis des touristes de passage en Touraine et dont l'avis peut se révéler pertinent.

## CONCLUSION

A l'issue de ce projet, nous avons trois convictions. La première est qu'il est **possible** de mettre en place une plateforme collaborative efficace. Les exemples de sites participatifs ne manquent pas et nous ont fourni un échantillon varié des formes de collaboration. Nous les avons classé dans **une grille d'analyse** que nous avons élaboré et qui a ensuite abouti à une **typologie**. S'intéresser aux sites d'autres collectivités à **différentes échelles** (ville, métropole, région etc) ainsi qu'à ceux de sociétés privées, d'organismes indépendants et internationaux a permis d'enrichir notre propos et de nourrir des idées utiles pour guider le SMAT dans sa démarche de développement d'un site doté d'une plateforme collaborative.

Notre deuxième conviction est qu'il est **pertinent** de s'intéresser à une participation virtuelle qui peut venir en **complément d'une participation présentielle**. La consultation citoyenne est un processus de conception et de mise en œuvre de projet d'une manière nouvelle aujourd'hui mais qui vise à être **incontournable par la suite**. Grâce aux nouvelles technologies, de plus en plus intégrées dans nos pratiques quotidiennes, la collaboration a la capacité de rayonner davantage pour établir une **proximité entre les décideurs et les citoyens** qui s'approprient le territoire.

Enfin, il est **décisif** pour penser le territoire du futur de le faire via la **co-construction**. Il est **incontournable d'être proactif dans ce domaine** afin d'anticiper l'enrichissement de cette stratégie de gouvernance participative. Collaborer, mutualiser les savoir-faire et savoir-être de tous les acteurs (citoyens, élus, professionnels, etc) à toutes les échelles, permet alors, grâce à des services performants d'élaborer des projets cohérents. La participation citoyenne est **l'unique méthode qui permet de recueillir de l'information non disponible autrement**.

Les scénarios proposés ont eu pour but de rendre compte que développer une plateforme participative est un **processus qui s'inscrit dans la durée**. Cette démarche est réalisable par étapes de fait à atteindre, à l'horizon 2030, une plateforme performante au point de s'étendre à de **nouveaux outils** pour lier véritablement notre territoire à nos pratiques.

Au-delà de la mission qui nous a été confiée, la participation citoyenne nous a **convaincu de son caractère inévitable dans les années à venir**. En effet, ce projet a été celui de toutes les premières fois. Nous nous sommes vu assigner une mission par un véritable commanditaire, à laquelle nous avons dû répondre par une unique proposition formulée collectivement par huit étudiants. L'équilibre a su se trouver entre chacun d'entre nous, apprenant à travailler au sein d'une équipe. Notre mode de fonctionnement peut même se rapprocher des étapes que suit l'élaboration d'une participation citoyenne : nous nous sommes rassemblés, consultés, avons confronté nos points de vues (qui se sont avérés convergents) en donnant un poids à certaines idées plus qu'à d'autres. Nous avons travaillé mais aussi vécu l'expérience de la co-construction tout au long des étapes du travail que nous vous proposons aujourd'hui.

Pour finir, nous tenons à remercier le SMAT de nous avoir fait confiance pour répondre à cette commande professionnelle, à Mr Tallois de nous avoir encadré tout au long de cet atelier et finalement à Mr Hamdouch et Serrano nos tuteurs de nous avoir guidé.

## WEBOGRAPHIE

### URBANISME PARTICIPATIF ET COLLABORATIF

Conseil national du numérique : < <https://cnnumerique.fr/> >

*“Un outil d'urbanisme collaboratif”*. Disponible sur : <<http://unlimitedcities.org/>>

*“Demain, la ville collaborative”*. 2015. Disponible sur : <<http://www.demainlaville.com/demain-la-ville-collaborative/>>

### CONCEPTS D'IMPLICATION DES CITOYENS

*“De la concertation à la co-construction”*. Agence d'urbanisme de la région mulhousienne. 2014. Disponible sur : <<http://www.aurm.org/uploads/media/5568225187d1f.pdf>>

*“La co-construction”*. Michel Foudriat. 2016. Disponible sur : <<https://www.presses.ehesp.fr/wp-content/uploads/2016/06/extrait-co-construction.pdf>>

*“Pour une construction de la ville partagée : l'adhésion des citoyens”*. La Fabrique de la cité. Disponible sur : <[https://www.lafabriquedelacite.com/fabrique-de-la-cite/data.nsf/AD6D3977EC6CD5B4C1257B8200522A98/\\$file/synthese\\_amsterdam\\_bd.pdf](https://www.lafabriquedelacite.com/fabrique-de-la-cite/data.nsf/AD6D3977EC6CD5B4C1257B8200522A98/$file/synthese_amsterdam_bd.pdf)>

*“Concertation dans les établissements”*. Disponible sur : <<http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2016/11/21112016Article636153090814091919.aspx>>

### LEGISLATIONS

*“Les documents d'urbanismes et les règles générales d'urbanisme”*. Page du gouvernement. Disponible sur : <<http://www.collectivites-locales.gouv.fr/documents-durbanisme-et-regles-generales-durbanisme>>

*“Participation du public : mesure relative à la concertation préalable facultative”*. Ministère du logement et de l'égalité des territoires. 2014. Disponible sur : <[http://www.logement.gouv.fr/IMG/pdf/fiche\\_participation\\_du\\_public\\_mesure\\_relative\\_a\\_la\\_concertation\\_prealable\\_facultative.pdf](http://www.logement.gouv.fr/IMG/pdf/fiche_participation_du_public_mesure_relative_a_la_concertation_prealable_facultative.pdf)>

*“Définition des modalités de collaboration et de concertation pour l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal ayant les valeurs d'un SCOT”*. Département de la Haute-Saône. Disponible sur : <[http://www.cc-pays-riolais.fr/userfiles/file/urbanisme/2015\\_29\\_01\\_delibplui\\_modalites.pdf](http://www.cc-pays-riolais.fr/userfiles/file/urbanisme/2015_29_01_delibplui_modalites.pdf)>

## BIBLIOGRAPHIE

### URBANISME PARTICIPATIF ET COLLABORATIF

Brotcorne P. *“Les outils numériques au service d'une participation citoyenne et démocratique augmentée”*. 2012

Centre d'écologie urbaine de Montréal. *“L'urbanisme participatif”*. 2015

Cultures&Santé *“L'empowerment”*, 2014

FAYETON, MONDANGE, RAHMOUNI, SABOURET, TOIX. *« De la co-construction de la ville »*. Projet d'étude de Master Stratégies Territoriales et Urbaines de Sciences Po. 2013

Noyer J. et Raoul B. *“Concertation et “figures de l'habitant” dans le discours des projets de renouvellement urbain”*. 2008

Ottaviano N. *“L'urbanisme collaboratif, expérience et contexte”*. 2013

Réseau rural et périurbain Ile de France. *“Concertation et démarches participatives, des outils au service d'un dialogue territorial”*.

# ANNEXES

**Annexe 1 - Fiche de Nancy**

Nom du site	SCoTSud54	
Adresse	<a href="http://www.scotsud54.com/">http://www.scotsud54.com/</a>	<a href="http://www.scotsud54.com/index.php?option=com_content&amp;view=article&amp;id=46&amp;Itemid=41">http://www.scotsud54.com/index.php?option=com_content&amp;view=article&amp;id=46&amp;Itemid=41</a>
Nature Institution	Syndicat Mixte du SCoT des 20 intercommunalités de la Meurthe et Moselle Sud	
Nature du site	Public	
Type d'accès et facilité d'accès	Depuis le site de la métropole du Grand Nancy dans la rubrique Urbanisme. Le site n'est pas facile d'accès pour un non-initié.	
Objet du site	Site dédié au suivi, l'évaluation du SCoT ainsi que la collaboration, participation des citoyens sur différents documents d'urbanisations (PLH, PLU, SCoT).	
Public ciblé	Tout Public	
Accès aux avis	Il n'est pas possible de consulter les avis laissés sur les projets de la ville.	
Ratio texte/image	Site plutôt bien conçu avec des photos de l'agglomération qui défile en haut de page. Le site reste relativement lisible.	
Comment laisse-t-on un avis ?	La rubrique « Contact » est visible tout en haut de la page Web. Il n'y a pas réellement d'interface collaborative, mais il est possible de laisser un commentaire. Une adresse mail, le nom et prénom suffisent pour avoir une réponse.	
Quel type d'avis peut-on laisser ?	Possibilité de suivre les actions du syndicat, le suivi du SCoT. Il est possible de laisser son avis sur les actions du syndicat : Suivi et/ou délibération du SCoT.	
Pertinence des avis	Les avis ne sont pas lisibles et donc disponibles sur le site web.	
formes de collaboration	Collaboration tout simple sous la forme de commentaires sur le site	
La collaboration existe-t-elle que sous la forme du site web?	Il est possible de suivre les réunions de collaboration concernant les différentes activités du Syndicat Mixte. Toutes les dates sont communiquées sur le Site Internet du Syndicat Mixte. Cependant, il n'existe pas de réelle communication entre la population et les élus.	
le site est-il accessible à partir	Oui par le biais de Nancy Métropole ( <a href="http://www.grand-nancy.org">http://www.grand-nancy.org</a> )	

d'un autre site ?	
Originalité/Idees remarquables	<p>Site spécialement dédié à la participation, l'élaboration, le suivi du SCoT.</p> <p>Documents explicatifs du SCoT, ainsi que suivi temporelle du SCoT.</p> <p>Lien direct depuis le site de l'agglomération, avec des explications du le document d'urbanisme. On remarque, une demande d'implication des citoyens, mais pas de plateforme de communication adéquate.</p>
Difficultés/ Limites	<p>Le site est tellement grand qu'on s'y perd très facilement.</p>
Connexion aux réseaux sociaux	<p>Non connecté aux réseaux sociaux</p>
Contacts	<p><a href="mailto:contact@scotsud54.com">contact@scotsud54.com</a></p>
Le site est-il développé en interne ou par une société externe?	<p>Site conçu par <i>bbcom</i> (agence de communication à Nancy) en collaboration avec le Syndicat Mixte.</p> <p>Coût de l'élaboration du site non communiqué.</p>

**Annexe 2 - Fiche de Nantes/St-Nazaire**

Nom du site	Nantes Saint-Nazaire Pôle Métropolitain
Adresse	<a href="http://www.nantessaintnazaire.fr/schema-de-coherence-territoriale-scot/">http://www.nantessaintnazaire.fr/schema-de-coherence-territoriale-scot/</a>
Nature Institution	Agglomération : Métropole de Nantes/Saint-Nazaire
Nature du site	Public
Type d'accès et facilité d'accès	bre mais besoin de fournir des informations spécifiques avant d'envoyer un mail. Facilité d'accès = en combien de clic : 1 clic (Inaccessible du site de la ville)
Objet du site	Cartographie/Projets/Concertations/Structure de la ville/Présentation des points forts de la ville/Images défilantes de la ville
Public ciblé	Tout public voire public spécialisé par moment (Un vocabulaire spécialisé par moment)
accès aux avis	Pas de commentaires possibles en ligne mais mails ou courrier possible
Ratio texte/image	Image défilante + Plans explicatifs
Comment laisse-t-on un avis ?	Participations aux concertations en ligne en envoyant des avis par email
Quel type d'avis peut-on laisser ?	Sous type d'email
Pertinence des avis	Pas de commentaire possible en ligne
Formes de collaborations	Des participations à des concertations en ligne pour donner le pouvoir à la population en envoyant des emails ou du courrier
La collaboration existe-t-elle que sous la forme du site web?	Non, il est possible de participer à des ateliers ou relire les comptes-rendus des concertations afin de donner son avis par mail ou courrier
Le site est-il accessible à partir d'un autre site ?	Oui : <a href="http://www.nantesmetropole.fr/infonantes/agenda">http://www.nantesmetropole.fr/infonantes/agenda</a>
Originalité/ idées remarquables:	Relecture des comptes-rendus en ligne Couleurs vives mais donne envie d'aller sur le site
Difficultés/ limites:	Trop compliqué de donner son avis
Connexion aux réseaux sociaux :	Non
Contacts:	<a href="mailto:contact@animaproductions.com">contact@animaproductions.com</a>
Le site est-il développé en interne ou par une société externe?	Par une société externe : <a href="http://www.animaproductions.com">www.animaproductions.com</a> 4 rue d'Alger 44 100 Nantes T. 02 51 84 05 76 Cartographie : Auran Directeur de publication : Stéphane Bois, directeur du Pôle métropolitain Nantes Saint-

	Nzaire
--	--------

**Annexe 3 - Fiche de Mulhouse**

Nom du site	Mulhouse.fr	
Adresse	<a href="http://www.mulhouse.fr/">http://www.mulhouse.fr/</a>	<a href="https://mulhousecestvous.fr/">https://mulhousecestvous.fr/</a>
Nature Institution	Agglomération	
Nature du site	Public	
Type d'accès et facilité d'accès	Accès libre, pas d'identification obligatoire, sauf pour certains questionnaires. 2/3 sites depuis le site de l'agglo pour l'espace collaboratif et donner son avis sur des projets	
Objet du site	Site de l'agglomération, site « agence de la participation citoyenne »	
Public ciblé	Tout Public : Enquêtes destinées aux mulhousiens	
Accès aux avis	Accès aux idées des participants dans la boîte à idées, possibilité de laisser un commentaire et de voir les autres	
Ratio texte/image	Site de l'agglomération : bon ratio, images défilantes, site agréable, vidéo, photos, webcam, Site de la participation : bon ratio également	
Comment laisse-t-on un avis ?	Pour répondre à des questionnaires et laisser des avis : inscription obligatoire. Possibilité de laisser des commentaires sur les autres idées en laissant son nom et son adresse mail.	
Quel type d'avis peut-on laisser ?	Simple réponse aux sondages, donner des idées de projets, laisser des commentaires sur ces idées	
Pertinence des avis	Bonne pertinence des commentaires, qui donnent leur avis sur ces idées, ou proposent des alternatives	
Formes de collaborations	Site dédié à la collaboration avec possibilité de laissé son avis en répondant à des questionnaires (quelle place pour les séniors, proposez un nom,...), possibilité de donner des idées d'aménagement et de voter pour ces idées, de connaître les projets en cours. Sur le site de l'agglomération : e-services (compte pour démarches en lignes) , carte interactive (possibilité de voir où sont les services que l'on souhaite) , possibilité de visiter le site selon son profil (étudiant, visiteur, décès dans la famille...)	
La collaboration existe-t-elle que sous la forme du site web?	Instances participatives (conseils participatifs, de jeunes, citoyen..), synthèse des collaborations, publication/hebdo (aucune depuis mai 2015), open data (accès aux données numériques)	

<p>Le site est-il accessible à partir d'un autre site ?</p>	<p>Le site participatif est directement accessible depuis la page d'accueil de la municipalité</p>
<p>Originalité/Idées remarquables:</p>	<p>Possibilité de soumettre des idées, de répondre à tous types de collaboration, possibilité des voir les avis, voter pour eux et laisser des commentaires dessus, possibilité de connaître le nombre de participants et de contributions aux sondages, possibilité de connaître l'état d'avancement du projet.</p>
<p>Connexion aux réseaux sociaux</p>	<p>Accès via des onglets</p>
<p>Contacts</p>	<p>Responsable de l'accès aux documents administratifs : Tél : 03 89 33 79 50, Fax : 03 69 77 76 14, christophe.wanner@mulhouse-alsace.fr. Service communication : <a href="mailto:webmaster@mulhouse.fr">webmaster@mulhouse.fr</a></p>
<p>Le site est-il développé en interne ou par une société externe?</p>	<p>Le site de Mulhouse est géré par le service communication de la ville, même contacts que ci-dessus Site de participation géré par la ville de Mulhouse (directeur de la publication : Jean Rottner)</p>

### Annexe 4 - Fiche de Toulouse

Nom du site	Toulouse Métropole
Adresse complète	<a href="http://www.toulouse-metropole.fr">http://www.toulouse-metropole.fr</a>
Nature de l'institution	Métropole de Toulouse
Ville	Toulouse
Nature du site	Public
Type d'accès	Libre
Facilité d'accès	Immédiate, apparaît directement sur la page d'accueil
Objet du site	Site de la métropole
Public visé	Tout public
Accès aux avis	On peut voir la totalité des avis, il est également possible de les filtrer selon leur ancienneté et leur popularité. D'autre part, on peut mettre des « +1 » sur les avis pour leur donner davantage de crédibilité.
Ratio texte/ image	Image dynamique en arrière-plan avec un message qui décrit l'actualité de l'agglo pour chaque image. Les couleurs sont très variées, et le graphisme occupe une belle part par rapport au texte écrit. Quelques vidéos sont présentes.
Pertinence des avis	La pertinence des avis peut être jugée à partir des « +1 » qui leur sont attribuées. Les avis peuvent d'autant être pertinents que l'on peut les accompagner d'un fichier en pièce jointe. Les avis sont souvent des propositions concrètes.
Formes de collaboration	<p>Possibilité de laisser une contribution sur une thématique en particulier : traitement des déchets, logement, pollution, transport, économie, cadre de vie...</p> <p>Plateforme de cartographie participative avec « <i>carticpe</i> » où les habitants peuvent cartographier leur avis sur un projet, une situation, un quartier... Ainsi, la participation peut se faire en deux temps : la participation classique où on peut laisser un avis, puis cartographier ses revendications et son point de vue.</p> <p>Pour toute demande aux services de la ville il est toujours possible d'utiliser l'interface spécialisée.</p>
Collaboration limitée au site web ?	Les réunions publiques sont clairement affichées sur le site, ce qui permet d'inciter à la collaboration « en direct ». Ces réunions publiques concernent plusieurs projets. Possibilité de télécharger le dossier de concertation. Sur le site, on apprend que l'agglo organise des ateliers sur « le laboratoire des usages ». Le site permet également de suivre les différentes questions abordées par le Conseil de la Métropole en vidéo.
Originalité / idées remarquables	<p>Avoir placé la concertation au centre du site. En effet, dès l'arrivée sur le site, l'onglet « je participe » apparaît immédiatement, et il est tout aussi aisé de donner son avis que de consulter l'avis des autres. La pédagogie est régulièrement présente, aussi bien pour expliquer les enjeux des projets que pour détailler les objectifs et la démarche de la concertation.</p> <p>L'architecture du site est très intelligible avec seulement 4 déclinaisons possibles lorsque l'on arrive sur le site.</p>

	Présentation des détails de la concertation en ce qui concerne les documents d'urbanisme et notamment en ce qui concerne les ateliers concernant le PLUi. Les avis sont aussi bien visibles pour le Plan Climat Energie que pour le PLU. Ainsi, ici la concertation/collaboration ne prend pas seulement un aspect réglementaire, mais il s'agit d'une volonté affirmée de la métropole de renforcer le lien avec ses habitants par le biais d'internet.
Difficultés /limites	La concertation semble limitée à l'élaboration Plan Energie Climat, on ne sait pas ce qu'il adviendra de la concertation après l'élaboration de ce document. Le PLU est très présent sur le site de l'agglo mais il n'y a pas ou très peu de mention faite au SCOT. Il faut pour cela taper les mots clés sur le moteur de recherche. Sur le site du SCOT, la concertation n'est pas présente, hormis les rapports des réunions publiques présents sur ce site. Les dates de réunion publique ne sont pas indiquées.
Connexion aux réseaux sociaux	Il est possible de suivre Toulouse Métropole sur Facebook, Tweeter et a même une chaine YT. On observe que la page Facebook de l'agglo est très active et que les publications incitent à la participation citoyenne et à la prise de positions sur divers sujets. D'autre part, la métropole publie plusieurs fois par semaine.
Contact	<a href="mailto:webmaster@toulouse-metropole.fr">webmaster@toulouse-metropole.fr</a>
Site en interne ou par une société externe ?	Société externe: Beorn Technologies SARL pour le développement, X-Prime Groupe pour la conception graphique.

**Annexe 5 - Fiche de Grenoble**

Nom du site	Grenoble Alpes Métropole	
Adresse	<a href="http://plui-lametro.carticipe.fr/">http://plui-lametro.carticipe.fr/</a>	<a href="http://participation.lametro.fr">http://participation.lametro.fr</a>
Nature de l'institution	Agglomération	
Nature du site	Public	Public
Type d'accès et facilité d'accès	<p>Accès libre depuis le site web de Grenoble Métropole en 3 clics. Aujourd'hui l'information n'est pas évidente à trouver. Cependant le projet étant fini, nous pouvons penser que l'outil était davantage mis en avant lorsqu'il était d'actualité. De la même façon, accéder à <i>Carticipe</i> directement via le moteur de recherche suppose d'entrer les mots clefs "Grenoble <i>Carticipe</i>" ce qui implique de connaître déjà le site.</p> <p>La navigation sur le site et la consultation de chaque idée sont totalement libres et ne nécessitent pas d'inscription ce qui permet aux utilisateurs de s'informer aisément</p>	<p>Accès libre, depuis le site web de Grenoble Métropole en 1 clic par le biais d'un onglet dédié à la "participation". Par ailleurs, les mots clefs "participation Grenoble" dans le moteur de recherche permettent un accès direct au site.</p> <p>Naviguer sur le site se fait de façon aisée, il n'y a que 4 onglets (accueil, espace participatif, actualités, plus). De ce fait, les informations se trouvent facilement.</p>
Objet du site	Sites dédiés uniquement à la collaboration et à la participation des citoyens. L'accent est clairement mis sur l'échange d'idées.	
Public ciblé	Citoyens de la ville de Grenoble est de son agglomération.	
Accès aux avis	L'accès aux avis est accessible à tous et ne nécessite pas d'inscription ce qui facilite l'accès et invite les personnes à aller plus loin.	
Ratio texte/image	image (carte) >> texte	texte = image. Les images sont surtout de l'ordre du dessin auxquelles s'ajoutent des vidéos explicatives de même type.
Comment laisse-t-on un avis ?	Inscription nécessaire mais plutôt simple, qui demande plus de renseignements que pour le site participation.lametro : nom, adresse email, commune, quartier, âge.	Inscription nécessaire mais relativement simple
Quel type d'avis	=> Proposer un projet directement sur la carte	=> Donner son avis directement en faisant une

peut-on laisser ?	=> Voter pour un projet (principe du like, pouce vers le haut ou vers le bas) favorablement ou au contraire défavorablement => Toutes les voix sont entendues => Commenté une idée pour exprimer son accord ou non.	proposition => Dire si l'on est "d'accord" ou au contraire "pas d'accord" avec une proposition ou simplement exprimé que l'on est "mitigé" en cliquant sur l'icône concernée (système qui tient compte à la fois des personnes qui acceptent ou qui rejettent le projet : toutes les voix sont entendues). => Sur chaque proposition il est possible de donner des arguments pour ou contre en laissant un commentaire => Possibilité de déposer une interpellation ou de voter pour une interpellation
Pertinence des avis	libres Propositions, like et commentaires	=> tous les commentaires, propositions et like sont libres et accessibles par tous. De plus, des diagrammes circulaires sur chaque proposition indique la part de personnes en accord ou non et leur nombre. Ceci permet de se représenter l'importance du projet et son engouement.
Formes de collaborations	Variées	Variées
La collaboration existe-t-elle que sous la forme du site web?	D'autres participations sont possibles sur le site participation.lametro sur d'autres sujets que le PLUI. Par ailleurs des débats entre citoyens et élus sont organisés.	+ Concertations ouvertes à tous sur des projets d'intérêts métropolitains d'aménagement (avec agenda des concertations disponible sur site) + Panel de citoyens tirés au sort pour donner leur avis + Possibilité de s'inscrire à la lettre d'information pour rester informé à l'actualité  => Réelle communication entre citoyens et élus
Le site est-il accessible à partir d'un autre site ?	Oui par le biais de Grenoble Métropole ( <a href="http://www.lametro.fr">http://www.lametro.fr</a> )	
Originalité/Idées remarquables	La carte interactive constitue une forme de collaboration inédite Aspect très visuel car : - nous voyons directement quelles sont les idées de projets et surtout où elles se situent - l'importance de chaque projet selon les citoyens avec des bulles plus ou moins grosses en fonction du crédit accordé à chaque idée - des idées classées selon un code couleur (cadre de vie, environnement, mobilité, pépites et développement économique) Une carte de synthèse a été réalisée après la phase de concertation afin d'expliquer quelles idées ont été retenues	Site spécialement dédié à la participation Lien direct depuis le site de l'agglomération + explications des objectifs du site + vidéo de présentation => Donc forte demande d'implication des citoyens Les avis peuvent être laissés de façon anonyme ce qui favorise la transparence Les formes variées de participations sont également un atout puisqu'elles permettent de participer selon différents degrés de volonté d'implication Les idées de projet provenant de la ville sont expliquées en texte et en vidéos permettant aux citoyens de comprendre les initiatives et de s'impliquer.

<p>Difficultés/Limites</p>	<p>L'inscription est nécessaire pour commenter ou aimer une idée de projet</p>	<p>Besoin d'être inscrit pour déposer une interpellation, un avis, un argument ou pour voter pour une proposition. Cependant l'inscription est rapide (nom, adresse mail, mot de passe) et peut se faire sous anonymat avec un pseudonyme afin de donner son avis en toute transparence.</p>
<p>Connexion aux réseaux sociaux</p>	<p>Facebook, Twitter et Google permettent de partager le site web.</p>	<p>Facebook :  <a href="https://www.Facebook.com/grenoble.alpes.metropole">https://www.Facebook.com/grenoble.alpes.metropole</a>                  =&gt; incitation par le biais de fb à participer aux projets d'aménagement (lien direct vers le site collaboratif)</p>
<p>Le site est-il développé en interne ou par une société externe ?</p>	<p>Propulsé par Carticpe qui est un outil créé par Repérage Urbain</p>	<p>Propulsé par Cap Collectif (tarif environ 980 €/mois)</p>

**Annexe 6 - Fiche Rennes**

Nom du site	La Fabrique Citoyenne - Rennes
Adresse	<a href="http://fabriquecitoyenne.rennes.fr/">http://fabriquecitoyenne.rennes.fr/</a>
Nature Institution	Ville de Rennes
Nature du site	Public
Type d'accès et facilité d'accès	Accès libre 1 clic en tapant les mots clés "Budget participatif Rennes" ou "Fabrique citoyenne Rennes".
Objet du site	Budget participatif de la ville de Rennes
Public ciblé	Tout Public
accès aux avis	Oui
Ratio texte/image	Couleurs libres, nombreux dessins simplistes.
<b>Fond</b>	
Comment laisse-t-on un avis :	Connexion nécessaire, possibilité de passer par Facebook ou Google+ ou de créer un compte (informations classiques + statut : association, citoyen, élu ou, entreprise).
Quel type d'avis peut-on laisser :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Idées de projet avec description, objectifs, budget prévisionnel et localisation.</li> <li>• Votes et commentaires par rapport aux contributions existantes.</li> </ul>
Pertinence des avis	Avis très pertinents.
Formes de collaborations	En ligne.
La collaboration existe-t-elle que sous la forme du site web ?	La collaboration se déroule essentiellement en ligne. Cependant, il y en parallèle : des expositions en mairie, un suivi par un comité de suivi majoritairement composé d'habitants et une étude de chaque projet par les services de la ville. De plus, les porteurs de projets font campagne pour défendre leur projet lors de la phase de votes.
Le site est-il accessible à partir d'un autre site ?	Oui, bien mis en avant depuis le site de la ville de Rennes.
Originalité/Idées remarquables:	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chaque année, 5% du budget d'investissement de la ville est consacré aux projets des habitants proposés via ce site.</li> <li>• Site entièrement consacré au budget participatif =&gt; très clair.</li> <li>• Processus et étapes de la participation bien expliqués sous forme de dessins simplistes en page d'accueil du site.</li> <li>• Statistiques de participation par thème, localisation, profil d'auteur et coût.</li> <li>• Une phase de vote de 2 semaines avec campagne des porteurs de projets. Les projets peuvent être retenus par les services de la ville ou par nombre de votes.</li> <li>• Possibilité de s'inscrire à une lettre d'information pour rester informé de l'actualité de la démarche.</li> <li>• Beaucoup de communication autour de la démarche =&gt; augmentation du nombre de votants de 65% entre la 1ère et la 2ème saison.</li> </ul>

Difficultés/Limites	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pas de réunions publiques ou d'ateliers de discussion pour débattre des projets en direct.</li></ul>
Connexion aux réseaux sociaux	Oui, Facebook et Twitter.
Le site est-il développé en interne ou par une société externe ?	Externe : Cap Collectif, 18 avenue Parmentier - 75011 Paris Contact téléphone : +33 1 43 57 39 11 Contact courriel : <a href="mailto:coucou@cap-collectif.com">coucou@cap-collectif.com</a>

**Annexe 7 - Fiche A10 par Vinci Autoroutes**

Nom du site	A10 Poitiers - Veigné
Adresse	<a href="http://www.a10-poitiersveigne.fr/">http://www.a10-poitiersveigne.fr/</a>
Nature de l'institution	Privée : Vinci Autoroutes
Nature du site	Privé
Type d'accès et facilité d'accès	Accès libre 1 clic en tapant les mots clés "A10 Poitiers Veigné"
Objet du site	Projet d'aménagement de l'autoroute A10 en 2x3 voies entre Poitiers et Veigné
Public ciblé	Tout Public
Accès aux avis	L'accès à la lecture des avis se fait sans inscription. On a accès à l'intégralité des avis que l'on peut trier (par thématique en vision dynamique ou par lieux sur la carte).
Ratio texte/image	Texte >> images
Comment laisse-t-on un avis ?	Connexion nécessaire. Possibilité de passer par Facebook ou de créer un compte (informations classiques + âge et profession).
Quel type d'avis peut-on laisser ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contributions cartographiées ou à l'écrit soit sous forme libre soit sous forme d'avis (sur un thème précis).</li> <li>• Commentaires et votes par rapport aux contributions existantes.</li> </ul>
Pertinence des avis	Avis pertinents dans l'ensemble
Formes de collaborations	En ligne, expositions itinérantes, ateliers de co-construction.
La collaboration existe-t-elle que sous la forme du site web ?	Mise en place d'expositions itinérantes en parallèle. De plus, la contribution en ligne représentait la première phase de la concertation. Cette phase étant terminée, l'onglet "Je participe" renvoie maintenant vers la page d'inscription à des ateliers de co-construction qui se dérouleront dans les communes traversées par l'autoroute.
Le site est-il accessible à partir d'un autre site ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une page sur le projet sur le site de la ville de Veigné mais pas de lien vers le site de concertation.</li> <li>• Pas d'information sur le projet sur le site de la ville de Poitiers ni de lien vers le site de concertation.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>Depuis le site de Vinci Autoroutes : Page d'accueil (partie "autres sites") &gt; "A10 Poitiers Veigné. 2 clics seulement mais difficilement repérable.</li> </ul>
Originalité/Idées remarquables	<ul style="list-style-type: none"> <li>De nombreux moyens déployés pour annoncer la concertation : arrêté préfectoral, e-mail au abonnés télépéage, conférence de presse et communiqué de presse, flyers distribués en mairie, affichage en mairie et sur les aires d'autoroutes, courrier aux acteurs économiques locaux.</li> <li>Site entièrement consacré au projet et à la participation citoyenne =&gt; très clair.</li> <li>4 onglets : le projet et le territoire, la démarche, vos contributions et je participe (bien mis en avant). Affichage des actualités concernant le projet et la concertation.</li> <li>3 types de visualisation des contributions possibles : sur la carte, en liste (par ordre chronologique décroissant) et en vue dynamique (sorte de "feed" dans lequel la couleur de chaque contribution dépend de son thème et la taille dépend de sa popularité).</li> <li>Regroupement sur le site des contributions reçues par mail ou par courrier dans les mairies en plus des contributions en ligne.</li> <li>Un bilan de la concertation disponible en ligne (5000+ participants, 671 contributions, 921 avis formulés).</li> </ul>
Difficultés/Limites	<ul style="list-style-type: none"> <li>Peu de commentaires et votes par rapport aux contributions existantes.</li> </ul>
Connexion aux réseaux sociaux	Non connecté aux réseaux sociaux.
Contacts	<ul style="list-style-type: none"> <li><a href="http://www.a10-poitiersveigne.fr/contact">http://www.a10-poitiersveigne.fr/contact</a></li> </ul>
Le site est-il développé en interne ou par une société externe?	<p>Externe : Concerto par Alter&amp;Go Concertation domiciliée au 47 Bd Diderot - 75012 Paris, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 807 433 677.</p> <p>Contact téléphone : +33 1 45 83 71 70</p> <p>Contact courriel : concertation@alteretgo.com</p>

### Annexe 8 - Fiche Montréal

Nom du site	OCPM Office de Consultation Publique de Montréal créé en 2002
Adresse	<a href="http://ocpm.qc.ca/">http://ocpm.qc.ca/</a>
Nature de l'institution	Organisme indépendant neutre
Nature du site	Organisme indépendant
Type d'accès et facilité d'accès	Un lien existe depuis le site de la mairie de Montréal mais il est peu mis en avant malgré le fait que le site officiel de la ville ne semble pas comporter de plate-forme participative.
Objet du site	Le site est exclusivement dédié à la consultation publique. De ce fait il est neutre.
Public ciblé	Tout public
Accès aux avis	Pas d'accès aux avis "bruts" mais les réponses sont détaillées dans les statistiques dans le rapport.
Ratio texte/image	Beaucoup de place à l'image, le texte est réduit au minimum: clair et efficace
Comment laisse-t-on un avis ?	On peut laisser un avis de 2 manières: - Verbalement lors des séances d'audition (sur rendez de vous) - Par écrit via le formulaire de dépôt
Quel type d'avis peut-on laisser ?	Il faut se rendre sur la page du projet pour laisser un avis le concernant. Le message est libre. Le participant doit indiquer: son statut (personnel/organisme) son nom, courriel, téléphone et peut importer un fichier.
Pertinence des avis	Le participant est obligé d'accepter la condition de publication de son texte sur le site. Des extraits d'avis sont cités anonymement dans le rapport (Mais je n'ai pas trouvé où les avis écrits "bruts" sont répertoriés)  Les auditions des opinions sont retranscrites telles quelles.
La collaboration existe-t-elle que sous la forme du site web?	Les 2 formes de collaborations se complètent: - Réunions d'informations sont organisées en amont de la consultation - Dépliants, présentations électroniques sont disponibles en ligne - Support vidéo: diffusion de la séance d'information en direct et en <i>Replay</i>
Le site est-il accessible à partir d'un autre site ?	Un lien existe depuis le site de la mairie de Montréal mais il est peu mis en avant malgré le fait que le site officiel de la ville ne semble pas comporter de plate-forme participative
Originalité/Idees remarquables	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisme parfaitement neutre, les membres des commissions ne sont ni des élus, ni des employés municipaux.</li> <li>• Onglet accès universel pour les malentendants, malvoyants.</li> <li>• On a accès au rapport des consultations depuis la création du site en 2002. On voit clairement l'évolution de la plate forme: forme des rapports, diversité des supports disponibles.</li> <li>• Support vidéo</li> <li>• documentation complète juste "à côté" de l'icône "donner son avis"</li> <li>• Chronologie des étapes</li> </ul>
Difficultés/Limites	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'accès pour donner son avis est toujours ouvert même quand les consultations</li> </ul>

	sont finies et le rapport publié. On peut se demander quel est le traitement de ces avis ?
Connexion aux réseaux sociaux	Page Facebook dédiée à l'OCPM Profil LinkedIn Chaîne YouTube Profil Flickr et Twitter (photos)
Contacts	On peut les contacter hors opinion à laisser, leur réponse est rapide. Louis-Alexandre Cazal Webmestre <a href="mailto:administrateur@ocpm.qc.ca">administrateur@ocpm.qc.ca</a> (Attente de réponse détaillée)
Retour	<ul style="list-style-type: none"><li>- Distinction résidents, non résidents</li><li>- Répondu en français ou anglais</li><li>- Sexe/ âge/ enfants</li><li>- Personnel ou organisme</li></ul>

### Annexe 9 - Fiche Barcelone

Nom du site	Decidim Barcelona
Adresse	<a href="https://decidim.barcelona/">https://decidim.barcelona/</a>
Nature de l'institution	Dépendant de la Mairie de Barcelone
Nature du site	Public, créé en 2015
Type d'accès et facilité d'accès	L'accès est majoritairement libre. On peut aller sur l'ensemble des pages, lire les commentaires sans indentation. Accès: Il ne faut que 2 clics pour arriver sur la page de Decidim Barcelona en tapant "marie Barcelone" dans le moteur de recherche. (Le lien vers le site est mis en évidence dans un diaporama sur le site de la mairie. Par contre, on ne trouve pas l'accès autrement).
Objet du site	Ce site est exclusivement destiné à la consultation publique pour co-construire le plan de ville pour 2016-2019. Il regroupe les participations virtuelles et informe sur les lieux de rencontres physiques pour les débats. On parle de méthode hybride. (Présentation de la démarche: <a href="http://augacbcn.upc.edu/wp-content/uploads/2016/05/Presentacio-decidim.barcelona_UPC.pdf">http://augacbcn.upc.edu/wp-content/uploads/2016/05/Presentacio-decidim.barcelona_UPC.pdf</a> )
Public ciblé	Tout Public, enfant de plus de 16ans (Un bon effort de communication semble avoir été fait dans la presse et sur le web pour faire connaître cette nouvelle plate forme).
Accès aux avis	L'accès à la lecture des avis se fait sans inscription. On a accès à l'intégralité des avis que l'on peut trier (source, état, domaine). ( <a href="https://decidim.barcelona/processes/1/f/1">https://decidim.barcelona/processes/1/f/1</a> )
Ratio texte/image	Le site est épuré et laisse la place aux images ou à des icônes graphiques. Le texte y est peu présent et très explicite. On tombe dès l'ouverture du site sur « Participez » sous le slogan « Decidim Barcelona ».
Comment laisse-t-on un avis ?	Pour laisser un avis il faut s'inscrire. L'inscription est très simple il n'est demandé qu'un nom d'utilisateur, un courriel, et un mot de passe. On peut aussi se connecter via Facebook, Google ou Twitter.
Quel type d'avis peut-on laisser ?	Les commentaires sont rédigés librement par les participants. Ces participants sont classés selon leur statut : mairie/citoyen/associations. Si une personne ne veut pas rédiger son propre commentaire, elle peut tout de même appuyer une demande en la « supportant » de sorte à lui donner plus de « poids ».
Pertinence des avis	Il y a un code couleur pour chacun des avis laissés, vert lorsqu'ils sont validés et pris en compte,

	orange s'ils sont modifiés et rouge s'ils sont rejetés. Seuls les habitants inscrits à la ville de Barcelone même peuvent soutenir les propositions car elles concernent directement leur vie.
Formes de collaborations	Les deux méthodes de collaborations se complètent : virtuelle via les avis en ligne et la participation présentielle autour des débats et discussions. Le processus de participation est sécuritaire car il ne concerne que les inscrits à la ville de Barcelone. Cependant on peut participer sans être inscrit: discussions, proposition, commentaires sur les propositions existantes. (ex carte des lieux des débats: <a href="https://decidim.barcelona/processes/1/f/11">https://decidim.barcelona/processes/1/f/11</a> )
La collaboration existe-t-elle que sous la forme du site web?	Le site Decidim Barcelona est une plate forme spécifique au plan 2016-2019. Sur le site de la mairie de Barcelone on peut trouver une section dédiée à la participation citoyenne mais qui est moins attractif : plus long d'accès, pas de visibilité des commentaires etc. ( <a href="http://ajuntament.barcelona.cat/es/canales-comunicacion-ciudadana">http://ajuntament.barcelona.cat/es/canales-comunicacion-ciudadana</a> )
le site est-il accessible à partir d'un autre site ?	Le site est accessible par celui de la mairie de la ville de Barcelone. <a href="http://ajuntament.barcelona.cat/es/">http://ajuntament.barcelona.cat/es/</a>
Originalité/Idées remarquables	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chronologie des étapes accomplies/en cours/à venir pour chaque projets</li> <li>• Rassemble tous les processus participatifs</li> <li>• Compteur du nombre de participants &amp; processus</li> <li>• Accès à l'intégralité des commentaires même rejetés</li> <li>• Tris des commentaires avec des filtres</li> <li>• 3 langues proposées</li> </ul>
Difficultés/Limites	<ul style="list-style-type: none"> <li>• On peut se questionner sur la pérennité du site une fois le projet finis d'ici 2019</li> </ul>
Connexion aux réseaux sociaux	Lié au Tweeter de la ville de Barcelone qui est actif dans ses publications, de même que pour sa page Facebook. Est aussi présent sur Instagram et YouTube.
Contacts	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="http://w10.bcn.es/APPS/irsconsultesWeb/continuar.executant.do?detall=1965&amp;directo=0">http://w10.bcn.es/APPS/irsconsultesWeb/continuar.executant.do?detall=1965&amp;directo=0</a> (?)</li> </ul>
Le site est-il développé en interne ou par une société externe?	Le site est développé par une société extérieure grâce à un logiciel libre GitHub. <a href="https://github.com/">https://github.com/</a> La plate-forme est basée sur l'open source. Tout citoyen peut voir comment il est construit, réutiliser ou améliorer.

## **Annexe 10 - Fiche *Carticipe* par Repérage**

### **DESCRIPTION DE SON ACTIVITE PAR L'ENTREPRISE**

*Carticipe* est une plate-forme cartographique participative conçue par des sociologues et géographes urbanistes pour favoriser les débats citoyens et la concertation sur une ville ou un territoire.

L'ensemble de ses fonctionnalités et de ses options ont été imaginées puis améliorées au fil des expériences de terrain et des expérimentations méthodologiques de nos équipes dans les domaines de la participation et de la consultation des publics. Pensé de façon ergonomique et ludique, conçu pour faciliter l'analyse et le traitement de contributions massives, l'outil allie ainsi les sciences humaines aux attraits des cartes interactives et des réseaux sociaux.

Il est adaptable à de multiples démarches participatives (logos, couleurs, slogans, fenêtre d'introduction, thèmes de débats, pictogrammes, périmètres, options diverses pour un travail par phases, par catégories de projets, etc.) Il fait l'objet de mises à jour régulières, bénéficiant de nos retours d'expérience sur le terrain, au contact des utilisateurs.

### **APPLICATIONS PARTICIPATIVES**

- Concertation
- Boite à idées
- Repérage des pratiques sur le territoire

#### **EXEMPLES DE PLATEFORMES COLLABORATIVES DEVELOPPEES PAR *CARTICIPE***

- Concertation sur le PLUI de la Métropole Européenne de Lille : <http://jecarticipe.lillemetropole.fr/>
- Concertation sur le PLUI de Grenoble Alpes Métropole : <http://plui-lametro.carticipe.fr/#>
- Concertation sur le SCOT de la communauté d'agglomération de Sénart : <http://senart.carticipe.fr/>
- Carte Métropolitaine « Paysage pour tous » sur la Métropole Aix-Marseille-Provence (repérage participatif des pratiques de plein air) : <http://aixmars.carticipe.com/>

### **TARIFS**

- Conception et mise en place du site : 4 900€
- Licence mensuelle pour l'utilisation, la mise à jour et la maintenance : prix variable en fonction du nombre d'habitants du territoire concerné.

- Forfait mensuel pour la modération : prix variable en fonction du nombre d'habitants du territoire concerné.

### CONTACTS

Site web	<a href="https://carticpe.net/">https://carticpe.net/</a>
Adresse	Repérage Urbain Sociologie, urbanisme, territoires 210 rue Saint Maur 75010 Paris
Téléphone	+33 1 77 12 32 99
Adresse email	<a href="mailto:contact@reperageurbain.com">contact@reperageurbain.com</a>
Contact des chefs de projet	- Eric HAMELIN : eh@reperageurbain.com - +33 6 07 17 38 44 - Benjamin HECHT : bh@reperageurbain.com - +33 6 30 60 98 79 - Renaud HAMELIN : renaud@reperageurbain.com - Skype : renaudham69

## **Annexe 11 - Fiche *Cap Collectif***

### **DESCRIPTION DE SON ACTIVITE PAR L'ENTREPRISE**

*Cap Collectif* est une startup, experte dans le domaine de l'intelligence collective, qui édite et commercialise en SaaS une plateforme de consultation en ligne.

Cette plateforme fait l'objet d'un développement constant sur la base des retours d'expérience des clients et de notre propre observation dans le cadre du projet Parlement & Citoyens que nous animons au sein de l'association Démocratie Ouverte.

Ces développements se traduisent par la publication bihebdomadaire d'améliorations et de nouvelles fonctionnalités sur les plateformes des clients.

À terme, notre objectif est de créer un véritable « *App Store* » de la gouvernance participative qui permettra aux organisations de gérer l'ensemble de leurs fonctions participatives sur une plateforme unique afin de capitaliser l'expérience acquise et réduire leurs coûts.

### **APPLICATIONS PARTICIPATIVES**

- Consultation
- Budget participatif
- Boite à idées
- Questionnaire
- Appel à projet
- Interpellation

### **EXEMPLES DE PLATEFORMES COLLABORATIVES DEVELOPPEES PAR *CAP COLLECTIF***

- Budget participatif de la métropole de Rennes : <http://fabriquecitoyenne.rennes.fr/>
- Plateforme participative de la métropole Grenobloise : <http://participation.lametro.fr/>
- L'Agence de la participation citoyenne Mulhouse, c'est vous : <https://mulhousecestvous.fr/>
- Plateforme de démocratie participative de la Région Centre Val de Loire : <http://concertation.regioncentre-valdeloire.fr/>

### **TARIFS**

- Hébergement, maintenance et mise à jour évolutive : 980€ / mois.

- Formation de membres de la collectivité aux principes de la consultation citoyenne et à l'utilisation / gestion de la plateforme : 1 000€ / jour.
- Une fois la consultation terminée, pour laisser la plateforme en ligne mais inactive : 50€ / mois.
- Le coût total varie selon les besoins spécifiques du client de 20 000€ à 100 000€.

**Contacts :**

Site web	<a href="https://cap-collectif.com/">https://cap-collectif.com/</a>
Adresse	<i>Cap Collectif</i> 18 avenue Parmentier 75011 Paris
Téléphone	+33 1 43 57 39 11
Adresse email	<a href="mailto:coucou@cap-collectif.com">coucou@cap-collectif.com</a>

## Annexe 12 - Contact Entreprises

	<i>En charge développement/Modération/Gestion</i>	<i>Statistiques de fréquentation</i>	<i>Tarifs</i>	<i>Remarques</i>
<p><b>Carticipe [Eric Hamelin]</b>  <a href="mailto:eh@reperageurbain.com">eh@reperageurbain.com</a></p>	<p>Cœur de métier :                      Urbanisme/sociologie/concertation                      Détiennent la compétence en interne pour le site web :                      -Définition et conception du site web : gestion &amp; maintenance                      -Modération en ligne des contenus                      -Appui à la communication                      Traitement et analyse des données</p>	<p>Sur la carte <i>Carticipe</i> :                      - 1506 visiteurs inscrits                      - 1963 idées déposées sur la carte                      - 1427 commentaires                      - 15 054 votes</p> <p>Sur le site :                      - 40% ont laissé au moins 1 commentaire ou une idée                      - 28% au moins 1 idée                      - 26% au moins un commentaire</p> <p>La moyenne d'âge des participants est de 46,5 ans</p> <p>Répertoire des communes/territoires participants par nombre. Bien que ça soit facultatif 54% l'ont renseigné.</p>	<p>Dépend de la durée de la démarche en mois et de la population du SMAT</p> <p>Coût fixe de 4900€ :                      conception/mise en place du site / mise à jour, maintenance en fonction du nombre d'habitants.</p>	<p>Les développeurs sont pour la convergence des démarches, ainsi ils combinent la participation présente et virtuelle.</p> <p>L'outil en ligne ne se suffit pas à lui-même.</p> <p>Différentes voies d'inscription sont proposées. (mail, réseaux sociaux)</p>
<p><b>Cap Collectif</b>  <a href="mailto:coucou@cap-collectif.com">coucou@cap-collectif.com</a></p>	<p>Met à disposition une technologie en perpétuelle évolution ce qui évite une phase de développement et des problèmes techniques.</p> <p><i>Cap Collectif</i>ne crée pas une plate-forme par client.</p>	<p>Une dizaine de collectivités territoriales ont recours à <i>Cap Collectif</i> pour leur plate-forme de participation citoyenne.</p>	<p>Hébergement, maintenance et mise à jour évolutive : 980€/mois</p> <p>Formation de membres de la collectivité aux principes de la consultation/utilisation/gestion : 1000€/jour</p> <p>Suivit une fois la consultation finie 50€/mois pour laisser la plate-forme en ligne mais inactive.</p> <p>Coût total de 20 000€ à 100 000€</p>	<p>Etant donné que Cap Collectif héberge une dizaine de site de collectivité, ils rassemblent les responsables pour travailler ensemble à l'évolution de la plate-forme.</p> <p>La plateforme fonctionne bien dans le cadre d'une participation présente et virtuelle qui s'étend en ligne.</p>

Annexe 13 - Contact Collectivités

	<i>Statistiques de fréquentation</i>	<i>Durée de la mise en ligne</i>	<i>Traitement des propositions</i>	<i>Projets citoyens mis en place ?</i>	<i>Remarques</i>
<p><b>Grand Paris des bus j'en parle</b>  <b>[Sophie Guillain]</b>  <a href="mailto:sophie.guillain@respublica-conseil.fr">sophie.guillain@respublica-conseil.fr</a></p>	<p>2455 répondants au questionnaire en ligne dont 96% voyageurs utilisant le bus au moins x3/semaine</p> <p>24% 35-54ans                  27% 25-34ans                  26% &lt;25ans                  8% 55-65ans                  5% &gt;65ans</p> <p>54% de femmes</p> <p>Classification socio-économique (cadre/fonction publique/ étudiants)</p> <p>Type d'organisation (institution/territoriale/ entreprise)</p> <p>Répartition dans les territoires d'île de France (couronne)</p>	<p>Durée courte de 1 mois : du 5 Octobre au 5 Novembre (idem pour la page Facebook)</p>			
<p><b>Pour Mulhouse, c'est vous !</b>  <b>[Marion Urban]</b>  <a href="mailto:Marion.Urban@mulhouse-alsace.fr">Marion.Urban@mulhouse-alsace.fr</a></p>	<p>Statistiques obtenues grâce à Google analytics.</p> <p>2726 sessions ouvertes/ mois moy de 3min/session</p> <p>1800 utilisateurs/ mois</p> <p>Les pics de fréquentation correspondent à des « appels à voter ».</p>	<p>Contact en charge que depuis le 01/12/2016, mais créé en avril 2015.</p>	<p>La responsable dispose de tous les outils de modération.</p> <p>Depuis la création seul 1 commentaire a été retiré</p>	<p>Le but est pour l'instant de recueillir les avis sur les projets soumis par la collectivité</p>	<p>Le site mobilise une équipe de 9 personnes : élus, des habitants et un représentant d'un centre social.</p> <p>Site développé par <i>CapCollectif</i> qui gère toute la plateforme qui a évolué depuis sa création et est en phase d'évoluer encore (création d'une rubrique « actualités ».</p> <p>Mais n'est pas connecté aux réseaux sociaux (handicap selon eux)</p>

<p><b>Grenoble Alpes Métropole</b> [Nadia Wolff] <a href="mailto:nadia.wolff@la-metro.fr">nadia.wolff@la-metro.fr</a></p>	<p>12719 utilisateurs</p> <p>42% ont visité le site plus d'1 fois</p> <p>113 900 pages visitées</p> <p>50% &lt;34ans/ 34ans&lt;40%&lt;54ans/ 10% &gt;54ans</p>	<p>En ligne depuis le 15/06/2016</p>	<p>Modération à postériori. Aucune depuis le lancement.</p> <p>Chaque proposition est résumée et transmise aux services concernés avant de la présenter au comité en charge du projet.</p> <p>Pour être transparent, les propositions « écartées » sont dans une corbeille qui reste visible des internautes</p>	<p>Pas assez de recul encore. Phase de recueillement des pdv.</p> <p>Le but n'est pas forcément de mettre en œuvre les projets. La métropole n'intervient pas mais, les participants peuvent soutenir des projets habitants (financièrement)</p>	
---	--	--------------------------------------	--	--	--